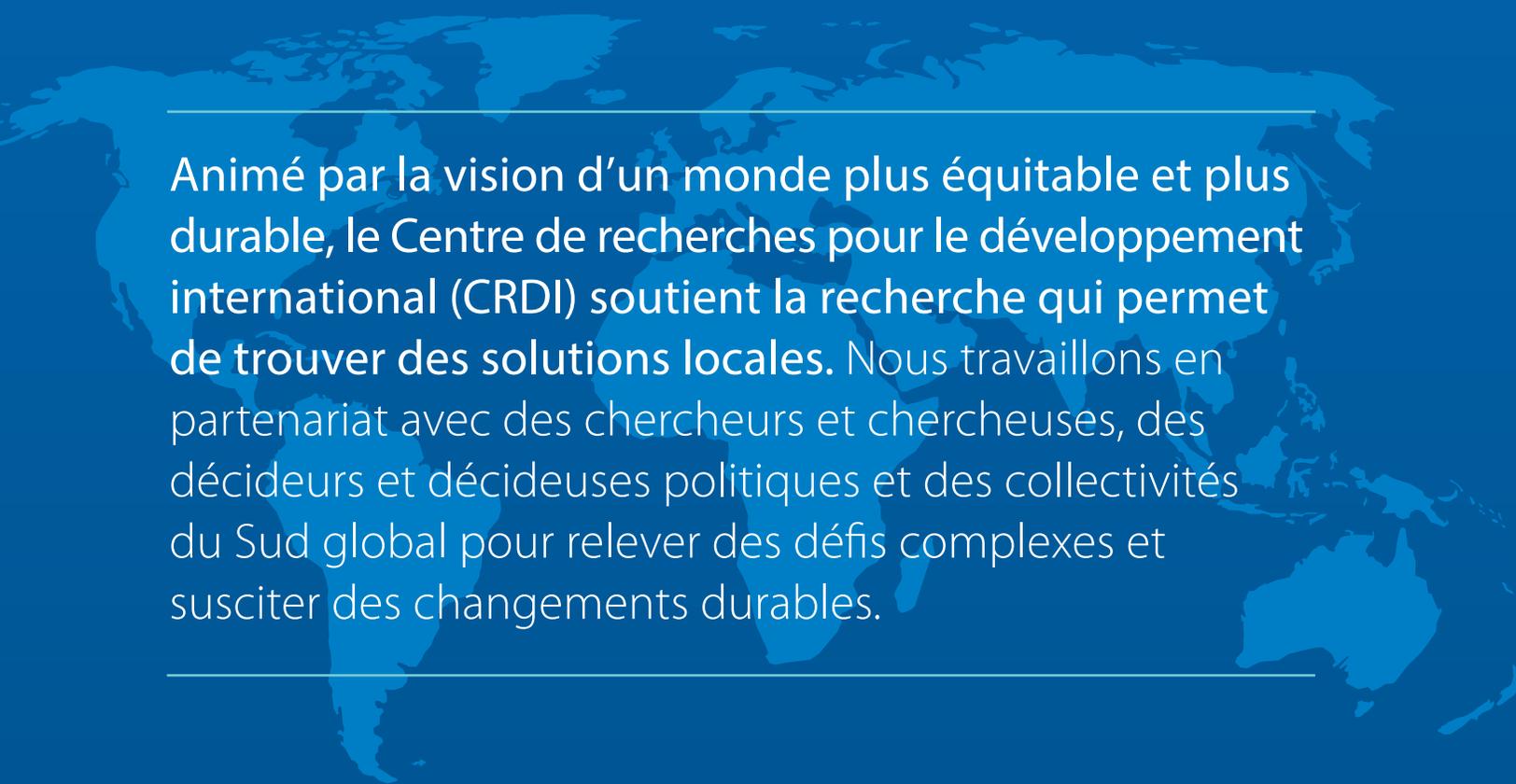




# Favoriser l'innovation responsable

# Favoriser l'innovation responsable

2023–2024 au 31 mars 2024



---

Animé par la vision d'un monde plus équitable et plus durable, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) soutient la recherche qui permet de trouver des solutions locales. Nous travaillons en partenariat avec des chercheurs et chercheuses, des décideurs et décideuses politiques et des collectivités du Sud global pour relever des défis complexes et susciter des changements durables.

---

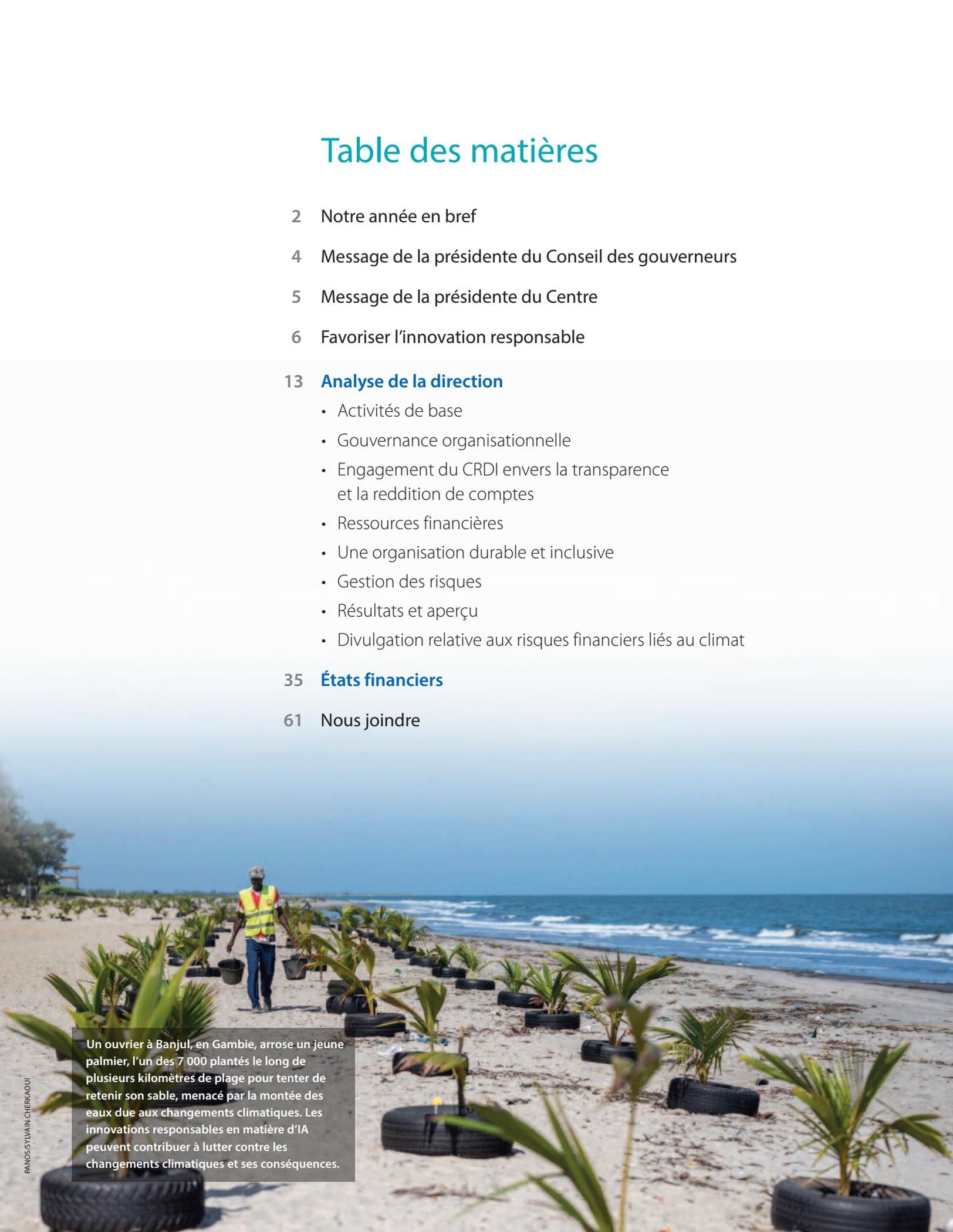
En tant que partenaire des efforts du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le CRDI appuie et finance la recherche et l'innovation au sein et aux côtés des régions en développement afin de favoriser le changement à l'échelle mondiale. Le Centre investit dans la recherche afin de recueillir des données, de guider les décisions et de créer des possibilités qui favorisent un monde inclusif et durable.

## EN COUVERTURE

L'intelligence artificielle (IA) recèle un immense potentiel pour améliorer les conditions de vie dans le monde entier, offrant ainsi la possibilité de faire progresser les objectifs de développement durable. Cependant, les avantages de l'IA s'accompagnent de risques, car elle peut exacerber les inégalités existantes et menacer les emplois. Le développement d'une IA responsable est essentiel pour atténuer les risques et faire en sorte qu'elle soit une force au service du bien.

# Table des matières

- 2 Notre année en bref
- 4 Message de la présidente du Conseil des gouverneurs
- 5 Message de la présidente du Centre
- 6 Favoriser l'innovation responsable
- 13 **Analyse de la direction**
  - Activités de base
  - Gouvernance organisationnelle
  - Engagement du CRDI envers la transparence et la reddition de comptes
  - Ressources financières
  - Une organisation durable et inclusive
  - Gestion des risques
  - Résultats et aperçu
  - Divulgence relative aux risques financiers liés au climat
- 35 **États financiers**
- 61 Nous joindre



Un ouvrier à Banjul, en Gambie, arrose un jeune palmier, l'un des 7 000 plantés le long de plusieurs kilomètres de plage pour tenter de retenir son sable, menacé par la montée des eaux due aux changements climatiques. Les innovations responsables en matière d'IA peuvent contribuer à lutter contre les changements climatiques et ses conséquences.

# Notre année en bref

Le CRDI est à l'avant-garde des efforts de développement mondial, prônant la recherche pour le développement qui renforce les collectivités, accélère les progrès et construit des avenir durables. Notre engagement consiste à provoquer un changement transformateur en finançant des programmes et en soutenant des partenariats qui cultivent l'expertise, nourrissent le leadership et encouragent une innovation locale dynamique dans les pays du Sud. Fort de son engagement envers les interventions fondées sur des données probantes et le partage de connaissances, le CRDI propose des solutions issues de la recherche au service d'un monde plus équitable et plus prospère.

L'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) pour le développement est un domaine de recherche que le CRDI appuie depuis près d'une décennie, compte tenu du potentiel immense de l'IA à promouvoir un développement durable. Le rapport annuel de cette année retrace l'ensemble des répercussions globales de la recherche soutenue par le CRDI – générant des connaissances dirigées par les pays du Sud, stimulant l'innovation et créant des solutions aux défis du développement – à travers d'exemples de travaux sur l'IA responsable.

Basé à Ottawa, le CRDI est présent dans les pays du Sud grâce à ses cinq bureaux régionaux. En 2023-2024, la valeur totale des nouveaux projets approuvés pour recevoir des fonds du CRDI et de bailleurs de fonds s'élevait à 282,8 millions de dollars.



UN WOMEN ASIA AND THE PACIFIC

## Renforcer la résilience climatique

Apprenez comment un projet de recherche au Bangladesh utilise des algorithmes issus de l'IA pour prévoir les montées des eaux dans les régions côtières vulnérables. Pour en savoir davantage, consultez la page 7.



CRDI / ANDREW SIEBO

## Faciliter les soins de santé maternelle

Découvrez comment une innovation incluant l'IA au Kenya permet d'apporter une aide rapide aux femmes enceintes et aux femmes en post-partum. Pour en savoir davantage, consultez la page 10.



CRDI

## Générer des preuves pour des politiques inclusives

Voyez comment les chercheuses et chercheurs collaborent avec les décideurs et décideuses politiques en Afrique pour explorer le potentiel de l'IA en vue de stimuler une croissance économique plus inclusive. Pour en savoir davantage, consultez la page 8.

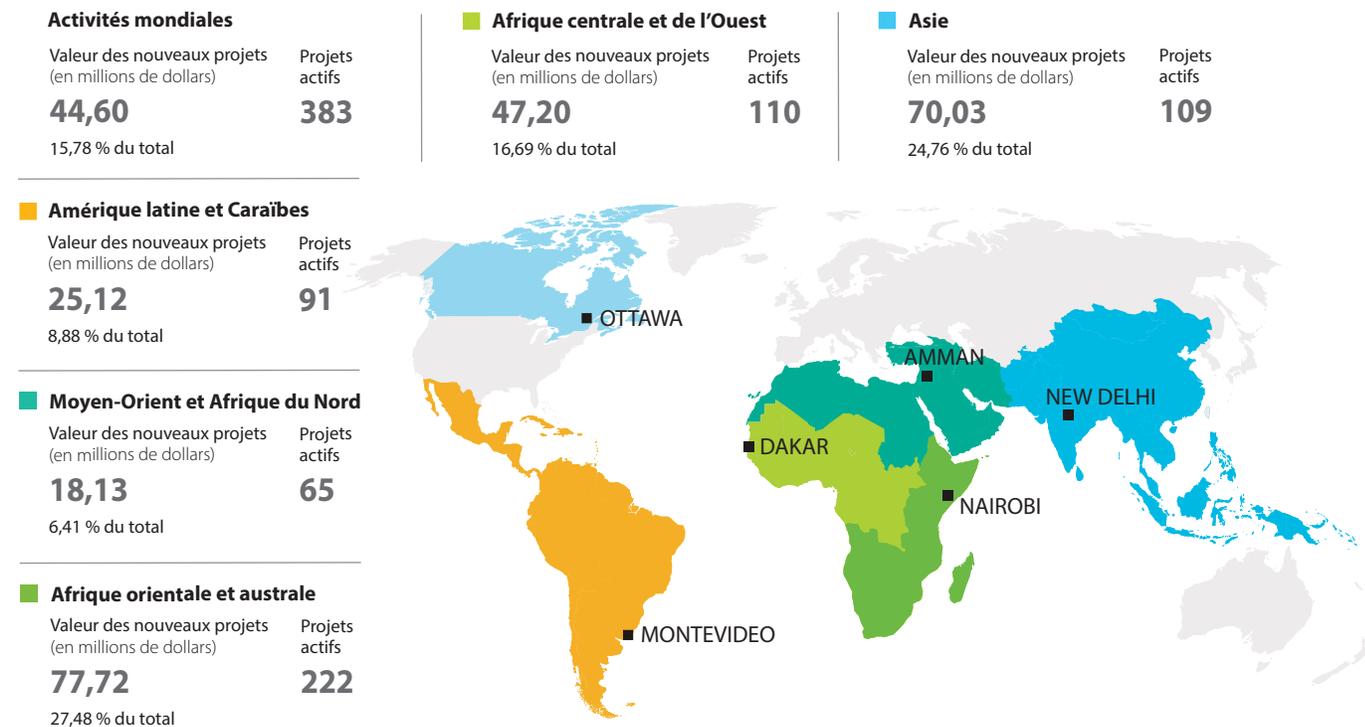


I-STOCK

## Promouvoir l'utilisation éthique de l'IA

Explorez comment un partenariat avec le CRDI mesure les progrès vers l'utilisation responsable de l'IA dans plus de 120 pays. Pour en savoir davantage, consultez la page 11.

## LES INVESTISSEMENTS TOTAUX DU CRDI DANS LES PAYS DU SUD



## TIRER PARTI DE NOS INVESTISSEMENTS POUR OBTENIR DES RÉSULTATS SOLIDES

En plus de l'investissement de plus de 45 millions de dollars du CRDI dans la recherche, le renforcement des capacités et l'innovation en matière d'IA dans les pays du Sud, nous avons obtenu un financement important de nos partenaires bailleurs de fonds pour soutenir nos programmes :

**Le partenariat du CRDI** avec le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni sur **l'IA au service du développement** s'élève à plus que 100 millions de dollars, la part du CRDI atteignant 18,1 millions de dollars.

**Le CRDI participe à une coalition de financement de l'IA responsable**, qui comprend le FCDO, la Bill and Melinda Gates Foundation et la United States Agency for International Development (USAID), qui totalise un soutien commun de 130 millions de dollars sur cinq ans.

*Les recherches soutenues par le CRDI s'articulent autour du concept de l'IA responsable : la pratique qui consiste à concevoir, à développer et à déployer des systèmes d'IA sûrs, éthiques, inclusifs et durables.*

## Message de la présidente du Conseil des gouverneurs



L'année dernière, nous avons accueilli Julie Delahanty en tant que nouvelle présidente du CRDI. Elle apporte au sein du Centre une riche expérience de la gestion de portefeuilles complexes en matière de développement international, de soutien à la recherche et de la promotion de l'égalité des genres et des droits humains. Son arrivée a

marqué une étape importante pour l'organisation, car elle est connue pour favoriser des environnements sûrs et productifs au bénéfice des membres du personnel et des partenaires.

Le CRDI demeure fidèle à son engagement et à sa contribution au renforcement de la présence du Canada sur la scène internationale. En mettant l'accent sur la recherche localisée, appliquée et porteuse d'impact, le CRDI contribue de manière unique à relever les défis mondiaux urgents tout en renforçant les capacités de leadership des pays du Sud – une mission qui résonne fortement avec les priorités du Canada en matière de développement international. Cette approche reconnaît que des solutions efficaces émergent de perspectives diverses ainsi que d'actions coordonnées, reflétant la nature interconnectée des défis mondiaux actuels.

Au cœur de chaque défi mondial se retrouve le potentiel de changement transformateur. Toutefois, le changement ne peut pas être déclenché ou conduit par une seule partie prenante ni par un travail en silos. Cela ne peut se faire qu'en établissant des alliances entre des parties prenantes qui, travaillant au-delà des secteurs, des frontières et des disciplines, offrent chacune une pièce pour résoudre le complexe casse-tête.

L'approche collaborative du CRDI, qui vise à susciter des changements à l'échelle des systèmes, est essentielle dans l'ensemble des recherches qu'il appuie, y compris la programmation en matière d'intelligence artificielle (IA) dont il est question dans le rapport annuel de cette année.

Le CRDI soutient des partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient qui mènent des actions novatrices et fondées sur des données probantes en vue de faire face à des crises multiples et croisées. Qu'il s'agisse de développer une IA responsable, de modifier la dynamique du pouvoir pour lutter contre les inégalités ou d'investir dans l'innovation, le CRDI travaille avec les personnes les plus proches du défi, car les parties prenantes et les solutions locales sont nécessaires pour faire face aux polycrises mondiales.

L'IA offre des possibilités intéressantes en vue de faire progresser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Elle peut stimuler la création de nouvelles entreprises innovantes, améliorer les systèmes alimentaires, révolutionner les modèles éducatifs ou encore même relever les défis sanitaires et climatiques.

Mais cet avantage s'accompagne également d'un risque. L'IA peut aussi exacerber les inégalités structurelles et les préjugés, notamment en perpétuant les inégalités entre les genres et en menaçant des emplois, et faciliter la surveillance gouvernementale oppressive. Le CRDI collabore avec des partenaires afin d'élaborer des solutions fondées sur des données probantes en vue d'atténuer les risques tout en récoltant les fruits de cette technologie.

Le leadership du CRDI dans le domaine de l'IA s'inscrit dans le cadre de son plan décennal, la Stratégie 2030, et de son engagement à investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité, à partager les connaissances et à mobiliser les alliances porteuses d'impact.

L'année écoulée a marqué le premier bilan triennal visant à mesurer les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie 2030. Des progrès ont été accomplis. Les recherches soutenues sont scientifiquement robustes, localisées et ciblées à l'égard des défis sociaux et environnementaux à l'échelle locale et mondiale. Bien entendu, ces travaux importants doivent être financés en collaboration, et le CRDI a déjà atteint son objectif de cofinancement pour 2022-2025.

En outre, la capacité du CRDI à innover et à s'adapter à un paysage mondial en mutation est essentielle pour la poursuite de son succès. Cela signifie tirer parti des données et de la technologie afin de travailler plus efficacement, mettre en œuvre un plan pluriannuel de diversité, d'équité et d'inclusion et publier le tout premier rapport sur les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du CRDI. Ce rapport en matière d'ESG souligne l'engagement du CRDI à faire des choix durables et à réduire son empreinte carbone. Le déménagement du siège social du CRDI en constitue un exemple, puisque nous avons appliqué les facteurs en matière d'ESG au réaménagement de nos locaux. Mais la question de l'ESG ne se limite pas à un simple déménagement de bureau. Il témoigne également de l'engagement du CRDI à bâtir un monde plus durable et inclusif.

La direction et les membres du personnel du CRDI continuent de faire preuve d'un leadership et d'une agilité remarquables. C'est grâce au professionnalisme, à l'innovation et au dévouement de l'équipe du CRDI qu'il a été possible d'atteindre nos objectifs.

Au cours de l'année écoulée, le CRDI a soutenu – et continue de soutenir – la science en tant que catalyseur de solutions novatrices, fondées sur des données probantes et inclusives – des solutions qui débouchent sur des mesures positives afin de relever les défis mondiaux.

Dre Dorothy Nyambi  
Présidente du Conseil des gouverneurs

## Message de la présidente du CRDI



En tant que nouvelle présidente du CRDI, on me demande souvent pourquoi j'ai voulu prendre la tête de cette organisation. Les raisons sont nombreuses, mais la plus importante est que j'ai saisi l'occasion de diriger une organisation répondant à un grand besoin. À la suite de la pandémie de COVID-19 et alors que

le monde est confronté à des crises aggravées par les conflits, l'intensification des catastrophes naturelles, l'aggravation des inégalités et l'expansion rapide des technologies numériques, il est clair que nous avons plus que jamais besoin d'une science de haut niveau. Nous savons également que la meilleure science est ancrée dans des solutions locales en vue de faire face à des problèmes complexes. Le CRDI, qui a pour mission de trouver des solutions et de favoriser l'innovation en soutenant la recherche locale, est particulièrement bien placé pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes toutes et tous confrontés aujourd'hui.

La deuxième question que l'on me pose souvent est celle de savoir ce que j'ai trouvé de plus surprenant au CRDI. Bien que je travaille et interagisse depuis longtemps avec le Centre, la richesse, la portée et les répercussions de nos recherches continuent à m'impressionner chaque jour. Notre travail couvre un nombre impressionnant de sujets, tous unis dans leur objectif commun de participer à bâtir un monde plus durable et inclusif. Apprendre que le CRDI dispose d'un solide portefeuille d'intelligence artificielle (IA) a été une découverte particulièrement bienvenue.

Le soutien du CRDI à la recherche et à l'innovation de haute qualité en matière d'IA dans les pays du Sud a commencé il y a près d'une décennie, lorsque l'IA était un sujet de niche et bien avant que ChatGPT ne devienne un concept familier. Ces investissements précoces ainsi que ces partenariats de recherche essentiels ont soutenu la croissance d'un écosystème dynamique de recherche portant sur l'IA.

Guidée par nos partenaires des pays du Sud et avec le soutien de bailleurs de fonds qui possèdent les mêmes idées, notre programmation en matière d'IA est profondément ancrée dans les besoins et les aspirations locales. Nous pensons que les personnes devant relever les défis du développement sont les mieux placées pour définir les problèmes et trouver des solutions. C'est pourquoi nous aidons un large éventail d'acteurs pour créer ensemble une infrastructure, des réglementations et des innovations en matière d'IA qui soient adaptées au contexte et sensibles à la culture.

Entre des mains responsables et avec une attention particulière, les applications qui exploitent l'IA peuvent améliorer la vie des personnes. Sans cette orientation axée sur l'humain ou entre de mauvaises mains, l'IA a le pouvoir d'exacerber les inégalités existantes et de menacer l'emploi, les libertés civiles et les droits

humains. C'est ici que la recherche responsable en matière d'IA devient cruciale. En soutenant la recherche-développement de systèmes d'IA responsable fondés sur des données probantes et sur les droits, sûrs, inclusifs et durables, nous pouvons définir et corriger les biais de la technologie tout en acquérant des connaissances sur les avantages et les utilisations potentielles responsables de l'IA.

Cette année, le rapport annuel du CRDI met en lumière la capacité de la recherche à soutenir le développement responsable de l'IA. Vous y lirez les histoires et les réalisations des partenaires du CRDI dans le domaine de l'IA, comme ceux qui ont mis au point un système de soins maternels et néonataux au moyen de messages textes au Kenya, une plateforme pour l'élaboration de politiques économiques en Afrique, une application qui protège les utilisatrices de transport en commun aux Philippines et des ensembles de données à l'appui de l'interprétation des langues africaines.

Toutes les recherches que nous soutenons, y compris notre programmation en matière d'IA, sont conformes aux deux principaux objectifs de notre Stratégie 2030, à savoir la lutte contre les changements climatiques et les inégalités, en plus de les faire progresser. Compte tenu de l'accent mis sur les inégalités, nous sommes également pleinement engagés à œuvrer dans le cadre d'une optique d'égalité des genres et d'inclusion en tant que priorité transversale. Ce faisant, nous veillons à ce que la recherche que nous soutenons soit façonnée au moyen d'une diversité de perspectives, en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes que nous et nos partenaires pouvons collectivement influencer.

Cet engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion se reflète également en interne, grâce à un lieu de travail qui célèbre la diversité. Notre formidable équipe mondiale, notre personnel et nos partenaires constituent notre ressource la plus précieuse. La création d'un environnement de travail sûr et positif fait partie de notre engagement permanent et sans faille à soutenir notre personnel et nos partenaires.

J'ai rejoint l'organisation il y a un an avec la certitude d'avoir en commun ces valeurs avec le CRDI. Le CRDI reconnaît le pouvoir de la collaboration avec d'autres pour susciter des changements positifs et défend l'idée que les personnes confrontées à un défi sont les mieux placées afin de trouver la solution. De ce point de vue, il est possible de relever les défis mondiaux les plus complexes et ainsi de voir la voie vers un monde plus durable et inclusif. Je suis fière de notre situation actuelle et tout aussi impatiente de voir ce que nous accomplirons par la suite!

**Julie Delahanty**  
Présidente du Centre

# Favoriser l'innovation responsable

L'intelligence artificielle (IA) est en train de transformer rapidement le paysage mondial. Qu'il s'agisse de révolutionner les soins de santé ou de lutter contre les changements climatiques, l'IA recèle un immense potentiel d'amélioration des conditions de vie dans le monde entier. Au fur et à mesure que le dialogue mondial évolue, les discussions tournent autour des implications éthiques du développement et du déploiement de l'IA. Des questions essentielles sont soulevées concernant les biais potentiels des algorithmes, les répercussions de l'IA sur l'emploi et la manière de garantir que l'IA profitera à l'ensemble de l'humanité. Ces discussions sont cruciales pour façonner un avenir où l'IA sera une force au service du bien, promouvant le développement durable et un monde plus équitable.

Cette année, le rapport annuel du CRDI met en lumière la capacité de la recherche à soutenir la création d'innovations en IA responsable. Le CRDI a commencé à investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité en IA dans les pays du Sud il y a près de dix ans. Depuis lors, nos investissements se sont transformés en un écosystème de recherche en IA dynamique – un réseau complexe et interconnecté d'entités, d'organisations et de ressources qui contribuent à la création, à la diffusion et à l'application de connaissances.

Aujourd'hui, le CRDI est un chef de file mondial en faveur de la recherche et de l'innovation en IA responsable visant à faire progresser les objectifs de développement international. Nos investissements dans la recherche en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient renforcent la capacité des personnes et des institutions à assurer un avenir meilleur, plus résilient et plus durable.

Guidés par nos partenaires des pays du Sud, nos efforts pour développer la recherche et les innovations en matière d'IA sont profondément ancrés dans les aspirations et les besoins locaux. Nous pensons que les personnes devant relever les défis du développement sont les mieux placées pour définir les problèmes et trouver des solutions. C'est pourquoi nous aidons les institutions de recherche, les gouvernements

locaux, les organisations de la société civile et les communautés locales à créer ensemble des innovations en IA adaptées au contexte et à la réalité culturelle.

Entre de bonnes mains et avec la bonne orientation, les applications de l'IA peuvent être utilisées pour améliorer la qualité de vie et, comme le montrent nos investissements, nous reconnaissons leur immense potentiel d'augmenter les capacités de soins de santé, d'atténuer les effets des changements climatiques, de révolutionner les modèles d'éducation et bien d'autres choses encore.

Toutefois, nous sommes également conscients des risques importants que l'IA peut représenter. Entre de mauvaises mains, l'IA a le pouvoir d'exacerber les inégalités existantes et de menacer les emplois, les libertés civiles et les droits humains. C'est ici que la recherche en IA responsable devient cruciale. En soutenant la recherche et le développement de systèmes d'IA responsable fondés sur des données probantes et sur les droits, sûrs, inclusifs et durables, nous pouvons définir et corriger les biais de la technologie tout en acquérant des connaissances sur les avantages et les utilisations potentielles de l'IA responsable.

Alors qu'une conversation mondiale dynamique et urgente sur l'IA prend de l'élan, les investissements du CRDI dans la recherche se sont révélés prémonitoires. Le Canada est un pays qui participe activement aux discussions sur l'IA, et les recherches bien établies, soutenues par le CRDI, sont en mesure d'apporter des gains significatifs.

Dans ce rapport, nous examinons les efforts déployés par le CRDI pour créer des capacités de recherche durables en IA dans les pays du Sud – et soutenir les nombreuses innovations qui en résultent – tout en s'attaquant aux risques associés à l'IA dans la sphère du développement. Tout au long du document, nous explorons les différentes applications des innovations en IA dans nos domaines de programmes, tout en ancrant nos efforts dans les principes de la Stratégie 2030 du CRDI.

## Chefs de file mondiaux en politique et en programmation de l'IA

Peu après que le Canada a lancé la première stratégie nationale au monde sur l'IA en 2017, le CRDI a publié un livre blanc intitulé *Intelligence artificielle et développement humain : vers un programme de recherche*. Ce document constitue le fondement d'une grande partie des programmes de recherche en IA du CRDI, y compris notre programme réputé IA pour le développement (page 11). En 2021, le CRDI a publié *Partialité et impartialité*, un document traitant des répercussions négatives de l'IA sur les femmes qui travaillent dans l'économie des petits boulots, plus précisément, sur la façon dont l'IA peut renforcer les préjugés sexistes traditionnels et la discrimination sur le marché du travail.

## Stratégie 2030

Notre stratégie réitère notre engagement à **investir dans la recherche et l'innovation de grande qualité**, met l'accent sur le partage **de connaissances** et continue à **mobiliser des alliances mondiales pour soutenir des sociétés plus durables et plus inclusives** dans le monde en développement.



PANOS/GMB AKASH

Un groupe de personnes inquiètes à Sariakandi, au Bangladesh, se tient à côté de la rivière Jamuna, dont les berges sont rongées par l'érosion.

## Les programmes du CRDI touchent cinq domaines :

**Systèmes alimentaires résilients au climat** – Nous finançons la recherche qui contribue à la mise en place de systèmes alimentaires équitables, inclusifs, sains et durables dans les pays en développement.

**Santé mondiale** – Nous soutenons les recherches qui renforcent les systèmes et les politiques de santé afin d'améliorer la santé des mères et des enfants, la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, et une préparation et des interventions plus efficaces et équitables en cas d'épidémie.

**Éducation et sciences** – Nous appuyons la recherche pour garantir que les enfants et les jeunes des populations vulnérables vont à l'école et reçoivent une éducation de qualité, et nous soutenons le leadership des femmes au sein de systèmes scientifiques solides. Nous investissons également dans le renforcement des capacités de recherche et de développement au sein des systèmes scientifiques nationaux et régionaux afin que l'innovation puisse être créée et appliquée localement.

**Gouvernance démocratique et inclusive** – Nous investissons dans la recherche et l'innovation afin que la population puisse profiter des avantages que la démocratie et la gouvernance inclusive apportent au quotidien.

**Économies durables et inclusives** – Nous constituons une base de données probantes pour soutenir un développement durable qui réduit les émissions de gaz à effet de serre, améliore la résilience climatique, favorise une prospérité commune et élargit les opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.

## La résilience climatique au Bangladesh

Les digues côtières du sud-ouest du Bangladesh sont réputées pour leur incapacité à protéger les collectivités des ondes de tempête lors de cyclones et de dépressions tropicales. Lorsque les tempêtes frappent, les digues sont souvent endommagées. Les routes et les systèmes d'assainissement sont inondés et se détériorent, et des villes entières sont couvertes d'eau salée, ce qui entraîne souvent des conséquences désastreuses pour les familles qui y vivent. Beaucoup d'entre elles quittent définitivement la région, devenant ainsi des réfugiées climatiques. Les rapports indiquent qu'au cours des 20 prochaines années, quelque 10 millions de personnes des régions côtières du Bangladesh seront forcées de migrer.

La prévision spatiale des ondes de tempête utilisant l'IA et les connaissances des populations, SURF-IT, est une innovation menée par l'organisation de développement social du Bangladesh, Uttaran. Elle fait partie de l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE) cofinancée par le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni et le CRDI. SURF-IT utilise la modélisation prédictive alimentée par des algorithmes d'intelligence artificielle pour prévoir les ondes de tempête dans des estuaires intérieurs soumis à l'influence des marées le long de la côte du Bangladesh. Cela permet aux autorités d'agir rapidement en cas de rupture de digues côtières.

Plus d'un demi-million de personnes devraient bénéficier de SURF-IT, en particulier les femmes et les groupes vulnérables. Cet outil pourrait être déployé à l'ensemble du pays, ce qui permettrait d'améliorer la vie de millions de personnes.

## Des solutions inclusives grâce à l'innovation responsable en IA : l'impact croissant du CRDI

Après des années de partenariat avec des leaders émergents de la recherche et de l'innovation en IA dans les pays du Sud, le CRDI et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ont lancé le programme IA pour le développement (IAPD) Afrique en 2021. Le partenariat de quatre ans, d'une valeur de 20 millions de dollars, a mené à la création d'un réseau de recherche sur les politiques en IA, de deux groupes de réflexion et d'action sur les politiques en IA, de deux laboratoires d'IA et d'un programme de bourses dans les universités publiques, ainsi que de quatre réseaux de recherche sur l'innovation en IA. Tous ces programmes ont donné lieu à près de 100 innovations menées localement – de l'amélioration de la résilience climatique au soutien d'une approche féministe de la recherche et du développement en IA.

Cette année, le CRDI s'est associé au FCDO pour financer un élargissement du programme IAPD à hauteur de 70 millions de dollars, nouvelle phase qui se poursuivra jusqu'en 2029. Le programme IAPD : une IA responsable, une autonomisation des populations s'appuiera sur les fondements de la première phase du partenariat IAPD en coordonnant les programmes en IA du CRDI en Afrique avec le travail que nous soutenons en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient (ex. : l'Indice mondial de l'IA responsable, le Réseau de recherche féministe sur l'IA, l'IA au service de la santé mondiale) afin de créer le plus grand impact possible.

*« Ce partenariat profitera à tous les pays et veillera à ce que les pays en développement ne soient pas laissés pour compte dans la révolution de l'IA. »*

— Eliud Owalo, secrétaire du Cabinet pour l'Information, les Communications et l'Économie numérique, gouvernement du Kenya

### Favoriser l'égalité en luttant contre les biais de l'IA

Le Réseau de recherche féministe sur l'IA (FAIR), qui fait partie de la nouvelle phase du programme IAPD du CRDI, est un réseau mondial de scientifiques, d'économistes et de féministes qui cherchent des moyens de rendre l'IA et les technologies connexes plus efficaces, inclusives et transformatrices. L'une des principales menaces liées à l'émergence de l'IA est son potentiel à creuser les inégalités, en particulier pour les femmes et les populations vulnérables. Le FAIR soutient des projets qui repèrent et corrigent les biais numériques et qui développent des solutions d'IA reflétant les principes féministes.

### Mettre l'IA au service de l'élaboration des politiques économiques en Afrique

Alors que l'IA continue de transformer divers secteurs, ses applications dans les services gouvernementaux et le développement des politiques restent largement inexplorées. L'African Center for Economic Transformation étudie le potentiel de l'IA à révolutionner l'élaboration des politiques économiques en Afrique dans le cadre du programme IAPD du CRDI. Le projet vise à :

- **Générer des données probantes** sur la façon dont l'IA peut être utilisée pour améliorer les décisions des politiques économiques en Afrique, conduisant ainsi à une croissance économique plus rapide et plus inclusive.
- **Rechercher et expérimenter** en collaboration avec les décideurs politiques, dans le but de favoriser une compréhension réaliste du potentiel de l'IA dans la sphère politique.
- **Renforcer les capacités** en rassemblant une communauté de décideurs et décideuses politiques, de praticiens et praticiennes, et de chercheurs et chercheuses qui partagent leurs connaissances.
- **Promouvoir l'égalité** en reconnaissant l'importance de traiter les biais potentiels dans les algorithmes et les données, et en veillant à ce que les outils d'IA soient mis en œuvre d'une manière qui profite à l'ensemble de la population.

### Renforcer les systèmes de santé pour l'équité et l'inclusion

L'utilisation de l'IA transforme la manière dont les systèmes et services de santé sont planifiés et fournis à l'échelle mondiale. Les innovations en IA qui donnent la priorité aux besoins humains et qui respectent les droits fondamentaux ont le potentiel de rationaliser la prestation des soins de santé et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable axés sur la santé. Ces innovations peuvent être intégrées dans divers aspects des systèmes de soins de santé, de surveillance de la santé publique à grande échelle aux services sur place au point de soins.

Toutefois, les pays à revenu faible et intermédiaire doivent disposer de données probantes sur la manière dont l'IA peut être utilisée pour renforcer les systèmes de santé, améliorer l'équité en santé, soutenir l'égalité des genres et l'inclusion, et garantir une offre locale de personnel qualifié, de données crédibles et d'infrastructures informatiques.

Le programme Intelligence artificielle au service de la santé mondiale (IASM), qui fait également partie du nouveau programme IAPD du CRDI, est un investissement quinquennal du CRDI de 15,5 millions de dollars qui finance des projets de recherche interdisciplinaire en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'au Moyen-Orient. Il réunit des spécialistes de divers domaines, notamment des soins de santé, de science des données et d'IA, qui participent au développement de solutions d'IA responsables et locales soutenant une préparation et des réponses renforcées et plus équitables aux épidémies et aux pandémies et améliorant la santé sexuelle, reproductive et maternelle des femmes et des filles.



Hazel Biana et des chercheurs et chercheuses de l'Université De La Salle aux Philippines ont développé l'application SafeHER dans le cadre du FAIR pour protéger les femmes qui utilisent les transports en commun à Manille, où 80 % d'entre elles sont victimes de harcèlement et d'agression dans les transports publics. SafeHER s'appuie sur des alertes SOS, le partage de localisation en direct, la détection des cris et un système de jumelage pour renforcer l'autonomie des femmes et remettre en question la culture de culpabilisation des victimes.

### Se préparer à la prochaine épidémie

Les éclosions de maladies sont de plus en plus fréquentes et graves, et les changements climatiques creusent les inégalités sanitaires et sociales dans le monde en créant des « points névralgiques » climatiques où les maladies sont plus susceptibles de surgir. Le réseau AI for Pandemic Preparedness and Response (AI4PEP) du Sud global soutient 16 centres composés de chercheurs et chercheuses interdisciplinaires et de décideurs et décideuses politiques en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'au Moyen-Orient, afin de détecter, de répondre et de contrôler les nouvelles éclosions de maladies avant qu'elles ne deviennent des épidémies ou des pandémies.

Cette initiative mondiale vise à décloisonner les disciplines. Elle rassemble des scientifiques de données, des épidémiologistes, des physiciens et physiciennes, des mathématiciens et mathématiciennes et des ingénieurs et ingénieures logiciel ainsi que des experts et expertes en gestion des catastrophes et des urgences, en santé publique clinique, en science citoyenne et en mobilisation communautaire. Des équipes interdisciplinaires de chercheurs et chercheuses travaillent à l'amélioration de la détection précoce, des systèmes d'alerte précoce, de l'intervention rapide et des moyens d'atténuer et de maîtriser les épidémies en développement, en utilisant l'IA comme point d'entrée.

Pour ne citer qu'un exemple de projet AI4PEP, un groupe de chercheurs et chercheuses de l'Université de São Paulo au Brésil est en train de développer AutoAI-Pandemics, une plateforme conçue pour rendre l'IA accessible aux professionnels et professionnelles – tels que les biologistes, les médecins et les épidémiologistes – qui ne sont pas des experts en science des données ou en apprentissage automatique.

Les chercheurs et chercheuses visent plusieurs objectifs :

- Analyser automatiquement les épidémies et trouver les meilleurs moyens de les arrêter
- Découvrir de nouveaux médicaments et comprendre la composition génétique des agents pathogènes
- Lutter contre la désinformation sur les maladies en donnant aux gens des informations fiables

L'équipe de recherche d'AutoAI-Pandemics souhaite que sa plateforme soit facile à utiliser. Elle diffusera ses résultats dans des articles et formera des doctorants et doctorantes à l'utilisation de l'IA dans les soins de santé.

*« AutoAI-Pandemics est une force potentiellement transformatrice, prête à relever des défis sociétaux cruciaux en proposant des solutions à la désinformation et en fournissant des outils informatiques efficaces... (Elle) vise à réduire considérablement les répercussions des épidémies et des pandémies, en évitant ou en atténuant les futures crises mondiales comme celle vécue au début de l'année 2020. »*

— André C. Ponce de Leon F. de Carvalho,  
Institut de mathématiques et d'informatique,  
Université de São Paulo à São Carlos, Brésil

## Une avancée de l'IA pour les femmes enceintes et les femmes en post-partum

Dans les régions reculées du Kenya, où l'accès à des services de santé maternelle de qualité peut être limité, une crise silencieuse s'annonce. Rien qu'en 2018, 38 000 mères et nouveau-nés ont perdu la vie faute d'accès à des soins maternels et néonataux fiables.

L'organisation à but non lucratif, Jacaranda Health, a mis au point un outil révolutionnaire pour les soins maternels et néonataux. Baptisé PROMPTS, cet outil est un système basé sur les messages textes (SMS) qui permet aux femmes enceintes et aux femmes en post-partum d'obtenir de l'aide d'un service d'assistance humaine, quel que soit leur lieu de résidence.

Cependant, PROMPTS compte 350 000 utilisatrices et son succès a entraîné des difficultés. Compte tenu des 1,1 million de messages SMS reçus chaque mois, le service d'assistance de Jacaranda Health avait besoin d'un outil de triage pour l'aider à intervenir en temps voulu auprès des femmes qui en ont cruellement besoin. Jacaranda Health a collaboré avec une équipe de chercheurs et chercheuses pour créer Triage for Mothers using AI (TRIM-AI), un cadre de traitement du langage naturel à la pointe de la technologie.

TRIM-AI évalue le niveau d'urgence de la situation des femmes enceintes en fonction du contenu de leurs messages SMS. À titre de comparaison, la version TRIM-AI de PROMPTS était 17 % plus efficace pour repérer les conditions à haut risque dans les textos de mères kenyanes. La charge de travail du service d'assistance a été réduite de 12 %, ce qui lui a permis de consacrer plus de temps à aider les mères et les bébés.

## Révolutionner l'éducation pour les personnes malentendantes au Kenya

Le projet AI4KSL (Artificial Intelligence for Kenyan Sign Language) soutient la chercheuse kenyane Lilian Wanzare dans le développement d'une technologie d'IA d'assistance qui utilise des personnages virtuels pour traduire l'anglais parlé en langue des signes kenyane pour les personnes malentendantes.

Le projet reconnaît que la communication est un droit humain fondamental. Environ un million de Kenyanes et Kenyans sont malentendantes, et la barrière linguistique à laquelle ils sont confrontés est amplifiée par le faible nombre d'interprètes en langue des signes kenyane hautement qualifiés. Ce manque de ressources se traduit par un accès et une qualité d'éducation plus faibles pour les Kenyanes et Kenyans malentendantes.

L'outil novateur issu du projet AI4KSL sera mis à l'essai auprès de stagiaires enseignants diplômés, spécialisés dans la langue des signes et travaillant avec des élèves malentendantes dans des écoles kenyanes. On envisagera ensuite de l'étendre à d'autres régions.

« Cet outil est fondamental pour l'inclusion de l'IA et la réduction du fossé numérique. Il permettra aux étudiantes et étudiants malentendantes de suivre les cours en temps réel et de ne pas dépendre de leurs camarades. Il peut également être utile au tribunal, à l'église, à la maison et dans d'autres contextes. »

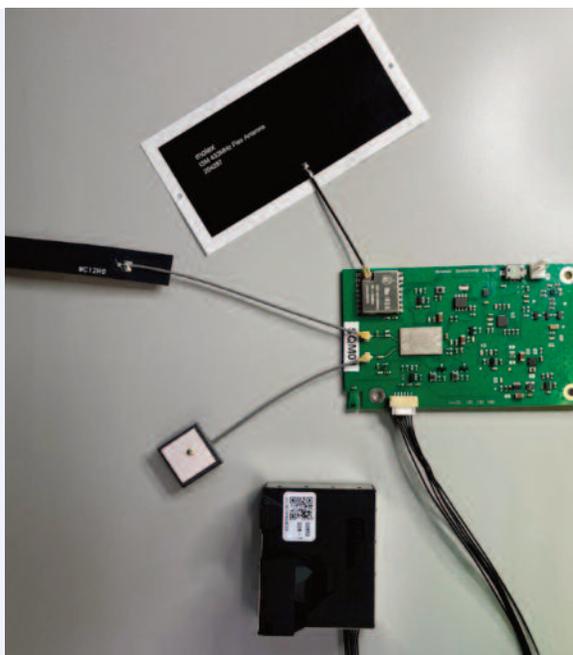
— Lilian Wanzare, présidente du département d'informatique de l'Université de Maseno (Kenya)

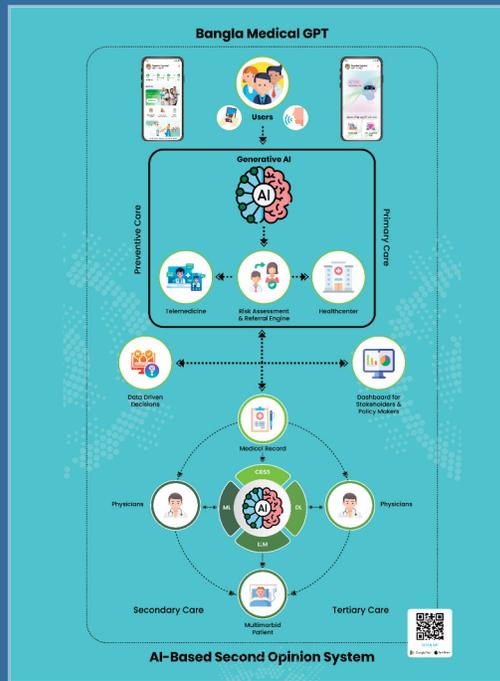
## L'air que nous respirons

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 99 % de la population respire de l'air qui n'est pas conforme aux lignes directrices en matière de qualité de l'air, ce qui entraîne le décès prématuré de 7 millions de personnes chaque année. Toutefois, iThemba Labs, de la Fondation nationale de la recherche de l'Afrique du Sud, a peut-être une solution. L'innovation mise au point par iThemba Labs associe des capteurs de qualité de l'air à la pointe de la technologie à une architecture de réseau à faible coût alimentée par l'IA pour détecter les polluants et fournir des données en temps réel sur les niveaux de pollution de l'air. À un coût de 135 dollars par appareil, l'outil est abordable et fiable.

« Je pense que nous sommes prêts à révolutionner la surveillance de la qualité de l'air. Grâce à l'IA, nous pourrions prédire en temps réel ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passera demain. »

— Bruce Mellado, professeur à l'Université de Witwatersrand, Afrique du Sud, et chercheur principal à iThemba Labs





CMED Health, un bénéficiaire du programme Intelligence artificielle pour la santé mondiale du CRDI, a présenté ses innovations fondées sur les données en matière de prestation de services de santé lors du Sommet annuel de décembre 2023 du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, à New Delhi, en Inde.

Le partenariat a été mis sur pied par le Canada et la France, et le sommet annuel est l'un des plus grands événements du calendrier mondial de l'IA. CMED Health propose une plateforme infonuagique de soins de santé préventifs qui surveille les paramètres de santé, prédit les risques et réduit les coûts des soins de santé.

Professeur Khondaker Mamun, fondateur de CMED Health, est de plus en plus reconnu comme un leader d'opinion en matière d'IA au Bangladesh.

## Amplifier les voix des pays du Sud pour un développement éthique de l'IA

Bien que le discours actuel sur la gouvernance de l'IA soit animé et productif, les voix et les perspectives des pays du Sud n'y sont pas suffisamment représentées. Pour atténuer les préjugés et lutter efficacement contre les biais, il est essentiel d'impliquer des spécialistes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine à l'élaboration des recommandations et des normes.

Le CRDI finance des partenaires des pays du Sud pour qu'ils élaborent des lignes directrices, des cadres et des mécanismes de réglementation qui favorisent le déploiement responsable et éthique de l'IA dans les régions en développement. Le Centre facilite les dialogues multipartites, les partages de connaissances et les partenariats afin d'élaborer des normes et des pratiques exemplaires pour un déploiement responsable de l'IA qui favorise les droits humains, la protection de la vie privée, la responsabilité et l'inclusion sociale. Les réseaux dynamiques que le CRDI finance travaillent à la réalisation d'objectifs communs, favorisant ainsi un avenir où l'IA sera un facteur de changement positif dans le développement.

*« Il ne suffit pas d'adopter des stratégies nouvelles ou novatrices pour résoudre d'anciens problèmes. Nous devons procéder avec soin et prudence, y compris en rassemblant des informations à partir des vastes connaissances existantes sur les promesses et les pièges de l'exploitation de la technologie et de la science des données au service du développement. »*

— Lucía Mesa Vélez, the Ladysmith Collective, une partenaire soutenue par le CRDI

## Faire progresser la gouvernance mondiale pour une IA responsable

Le CRDI et Affaires mondiales Canada sont les fers de lance d'une initiative qui permettra aux gouvernements, aux organisations de la société civile et à d'autres de se doter de données probantes pour faire progresser les principes de

gouvernance de l'IA fondée sur les droits. Bien que des progrès aient été réalisés dans la définition de cadres éthiques pour l'IA, il faut maintenant traduire ces principes en stratégies réalisables dans les secteurs public et privé.

Entre en scène l'indice mondial de l'IA responsable. Dirigé par le groupe de réflexion Research ICT Africa, basé en Afrique du Sud, ce projet vise à fournir une évaluation complète et fiable du développement et de l'utilisation de l'IA dans plus de 120 pays. Son but est de mieux informer la coopération internationale et de stimuler l'action locale pour une IA responsable.

L'équipe du projet a établi un cadre de mesure robuste de 87 indicateurs et 29 domaines thématiques conçus pour évaluer le déploiement de l'IA responsable. Tirant parti de l'expertise de 11 institutions de recherche, principalement situées dans les pays du Sud, et soutenu par 135 spécialistes des pays concernés, le projet examine le paysage des pratiques d'IA responsable par rapport au cadre de mesure. L'indice a été rendu public en juin 2024.

## Aligner l'IA sur les droits humains et les valeurs démocratiques

Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (GPAI) rassemble des spécialistes des secteurs public, privé et à but non lucratif du monde entier pour favoriser le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle responsable dans le respect des droits humains et des valeurs démocratiques.

Grâce à ses groupes de travail, le GPAI se concentre sur des domaines clés tels que l'IA responsable, la réponse aux pandémies, la gouvernance des données et l'innovation. En 2020, le GPAI a créé le Centre d'expertise international de Montréal pour l'avancement de l'intelligence artificielle (CEIMIA) en vue de diriger des initiatives d'IA responsable, de réponse aux pandémies et de gouvernance des données.

Afin d'améliorer le caractère inclusif du GPAI et d'amplifier la perspective des pays du Sud, le CRDI finance un spécialiste de l'IA de la région. Thomas Hervé Mboa Nkoudou, chercheur

camerounais installé à Montréal, collabore avec le CEIMIA, les groupes de travail et la communauté canadienne de l'IA pour intégrer les besoins et les intérêts des pays du Sud dans les efforts globaux du GPAI en faveur d'une adoption de l'IA responsable. Son rôle est essentiel pour renforcer les liens entre le GPAI, le CEIMIA et les parties prenantes de l'IA dans les pays du Sud.

## Combattre la désinformation

Ces dernières années, la désinformation s'est répandue à grande échelle dans le paysage médiatique mondial en ligne, créant ce que les experts et expertes appellent une « infodémie ». Le problème est particulièrement criant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où le manque de médias indépendants a conduit les gens à s'appuyer fortement sur les médias sociaux pour s'informer.

Le CRDI finance des recherches visant à évaluer l'état actuel de la désinformation en arabe en recueillant des données provenant d'initiatives de vérification des faits en arabe et en créant une base de données multilatérale unique. À l'aide de techniques de traitement du langage naturel, l'équipe de recherche, dirigée par Wael Alalwani de l'Open Transformation Lab Inc., analysera les données afin de cerner les tendances concernant les répercussions de la désinformation sur les groupes minoritaires, la perception de la désinformation par le public et la manière dont elle se propage.

## Lutter contre les disparités en matière de données

Les données sont à la base des innovations en IA et servent de fondement à l'apprentissage et à l'évolution des algorithmes. Lorsque les données n'existent pas, sont obsolètes ou ne représentent pas les populations mal servies, il peut en résulter un outil d'IA biaisé et inexact.

En 2020, le CRDI, la Fondation Rockefeller et d'autres partenaires se sont unis pour créer le Fonds Lacunda, le premier effort de collaboration au monde visant à combler les lacunes importantes des données en IA dans les domaines de l'agriculture, de la langue, de la santé et du climat. À ce jour, 16 projets ont reçu un financement : 10 pour la langue et six pour l'agriculture. Les chercheurs et chercheuses ont créé 13 ensembles de données, tous librement accessibles.

Les lauréats et lauréates en agriculture ont produit des ensembles de données de formation dans toute l'Afrique subsaharienne pour répondre à divers besoins agricoles. Ceux et celles en langue ont produit des ensembles de données textuelles et vocales au profit des technologies de traitement du langage naturel en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

Dans le cadre du projet KenCorpus, une équipe de recherche de l'Université de Maseno, au Kenya, a mis au point de riches ressources textuelles et vocales pour les langues suivantes parlées au Kenya : kiswahili, luhya (y compris trois dialectes) et dholuo. Le projet s'attaque à la sous-représentation des langues africaines dans le domaine de l'IA et du traitement du langage

naturel. Parmi ses nombreux avantages potentiels, citons la préservation des langues qu'il représente et la création de supports d'apprentissage des langues, tels que des manuels et des applications d'apprentissage des langues.

L'ensemble de données a été téléchargé 250 000 fois!

*« Chaque langue et culture a une histoire à raconter, et la langue maternelle parle à l'âme... Dans le cadre de ce projet, nous aurons l'occasion de travailler avec des locuteurs natifs sélectionnés au Kenya, de faire participer des étudiants et étudiantes à la collecte et à l'annotation de données tout en les guidant dans la création d'outils (de traitement du langage naturel) pour les langues africaines. »*

— L'équipe du projet KenCorpus

## Regard vers l'avenir

Les doubles perturbations de l'IA et du changement climatique soulignent l'urgence de stratégies de développement inclusives et durables qui atténuent les risques, renforcent la résilience et donnent aux personnes et aux collectivités – en particulier aux femmes et aux personnes vulnérables – les moyens de prospérer. Alors que le monde se tourne de plus en plus vers le potentiel de transformation des innovations en IA, le CRDI continuera de jouer un rôle de chef de file en favorisant des solutions novatrices fondées sur la recherche.

À titre d'exemple, le CRDI a annoncé en novembre 2023 le lancement de FutureWORKS, une initiative de recherche interdisciplinaire de cinq ans, dirigée par des pays du Sud, qui aborde l'avenir du travail dans ces pays dans le contexte de ces réalités en évolution. Cinq centres régionaux, qui recevront chacun 1,7 million de dollars, ont été sélectionnés pour créer et diriger des écosystèmes de recherche en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine qui reflètent les talents, les besoins et les intérêts locaux.

Le CRDI est fier de collaborer avec le gouvernement du Canada alors que nous naviguons dans le paysage en évolution des progrès technologiques. Tirant parti du leadership canadien en matière de politiques sur l'IA, nous continuerons d'appuyer l'élaboration de politiques, de pratiques et d'innovations inclusives et éthiques en IA qui répondent aux défis uniques et aux réalités locales des pays du Sud.

Alors que l'IA façonne de plus en plus les économies et les sociétés du monde entier, nous veillerons à ce que les technologies émergentes profitent à tous – en particulier aux communautés vulnérables – et favorisent le développement durable et l'accès équitable aux possibilités. Grâce à ses efforts continus, le CRDI vise à provoquer des changements positifs, ce qui favorise les progrès vers un avenir plus inclusif et prospère pour toutes et tous.



## Analyse de la direction

- |           |  |           |  |
|-----------|--|-----------|--|
| <b>14</b> | Activités de base  | <b>18</b> | Une organisation durable et inclusive                      |
| <b>15</b> | Gouvernance organisationnelle  | <b>20</b> | Gestion des risques  |
| <b>17</b> | Engagement du CRDI envers la transparence et la reddition de comptes | <b>20</b> | Résultats et aperçu  |
| <b>18</b> | Ressources financières   | <b>29</b> | Divulcation relative aux risques financiers liés au climat |

## Activités de base

En tant que société d'État et dans le cadre des efforts déployés par le Canada dans le domaine des affaires mondiales et du développement, le CRDI investit dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays en développement, partage des connaissances avec les chercheurs et chercheuses et les décideurs et décideuses afin d'éclairer les mesures locales et mondiales, et mobilise des alliances mondiales pour augmenter son impact.

Les travaux du CRDI sont régis par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* (1970) qui énonce que le CRDI a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Dans l'exercice de son mandat, le Centre :

- Fournit un soutien financier aux chercheuses et chercheurs des pays en développement pour relever les défis du développement national et contribuer à des solutions mondiales de plus grande envergure;
- Facilite l'adoption et l'utilisation des résultats de la recherche, et encourage le dialogue et l'apprentissage entre les chercheuses et chercheurs, les décideurs politiques et les acteurs et actrices du secteur privé;
- Synthétise et met en commun les résultats de ses investissements dans la recherche afin d'éclairer des programmes locaux, régionaux et mondiaux;
- Mobilise et réunit des organismes de recherche et des partenaires financiers tout au long du processus d'innovation, et collabore avec ces organismes et ces partenaires.

Le CRDI reçoit des fonds du gouvernement du Canada par le biais d'un crédit parlementaire pour remplir son mandat. Ces fonds, combinés aux contributions de bailleurs de fonds, permettent au Centre de réaliser sa mission et ses objectifs.

Les activités du CRDI sont guidées par la Stratégie 2030 – un programme audacieux et ambitieux qui affirme l'engagement du Centre à soutenir des sociétés plus durables et inclusives dans les pays en développement. Les mesures de prévention prises par le CRDI sont les suivantes :

- Investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité;
- Partager les connaissances en vue de guider l'action locale et mondiale;
- Mobiliser les alliances mondiales porteuses d'impact.

Les révisions triennales de la stratégie, dont la première a eu lieu en 2023, sont l'occasion de réfléchir à l'évolution de l'environnement externe, aux progrès et aux défis, ainsi qu'aux adaptations nécessaires dans le but d'améliorer la mise en œuvre.

Le CRDI reconnaît que la collaboration et les réseaux sont essentiels pour maximiser l'impact sur le développement. Il contribue à de grandes initiatives du gouvernement du Canada et répond aux priorités du Canada en matière

d'aide internationale. Le Centre travaille en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada (AMC) et collabore régulièrement avec d'autres organismes du gouvernement du Canada, comme les conseils subventionnaires de la recherche, afin d'atteindre des objectifs communs relatifs aux priorités de l'aide internationale.

**Au 31 mars 2024, le CRDI avait réalisé 37 accords de contribution avec 15 bailleurs de fonds. La valeur des contributions des bailleurs de fonds s'élève à 652,8 millions de dollars.**

L'approche du CRDI en matière de partenariat consiste à collaborer avec une grande variété d'entités, notamment des organismes gouvernementaux, des conseils subventionnaires, le secteur privé et des fondations philanthropiques. Cette approche vise à mobiliser les alliances qui augmentent les contributions du CRDI à l'égard de la recherche pour le développement et élargissent la portée des résultats de recherche, augmentent les ressources financières destinées aux établissements de recherche, et déploient à grande échelle des innovations afin de répondre aux besoins des pays en développement.

**Pour les bénéficiaires actifs de subventions, au 31 mars 2024, la subvention moyenne est de 658 698 dollars pour une durée moyenne de 36 mois.**

Le CRDI sélectionne ses bénéficiaires au moyen d'un processus rigoureux. Les propositions sont évaluées par des personnes expertes selon leurs mérites scientifiques, leur influence sur le développement, et des facteurs de risque. Les projets complexes mettent souvent à contribution plusieurs bénéficiaires de subventions, et chacun d'entre eux doit signer un accord de subvention qui contient les modalités de l'entente de financement. Tous les bénéficiaires sont soumis à un processus d'évaluation des risques qui porte sur la capacité administrative et financière des établissements bénéficiaires. Le débloccage des capitaux aux bénéficiaires est fondé sur l'avancement des activités de recherche et validé par des rapports techniques et financiers satisfaisants.

Le Cadre de programmation pour l'égalité des genres et l'inclusion (CPEGI) du CRDI vise à garantir que l'égalité des genres et l'inclusion sont promues intentionnellement et systématiquement dans l'ensemble du Centre. Le CPEGI, introduit en 2021, continue d'être mis en œuvre au moyen du développement consultatif et de la socialisation d'outils techniques, de plateformes d'échange de connaissances et de ressources favorisant le renforcement des capacités.

Les fonctions de conseil et d'échange de connaissances du CRDI sont au cœur des activités et de l'ensemble du rendement du Centre, conformément à son mandat établi dans la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*. Les fonctions de partage des connaissances renforcent également les capacités de recherche des bénéficiaires de subventions de recherche. Cette composante des activités du CRDI constitue un apport utile aux bénéficiaires et distingue le Centre des autres organismes de financement de l'aide au développement. Le CRDI estime qu'il est préférable, dans la mesure du possible, de

fournir un soutien local pour améliorer les capacités de recherche. Ainsi, le personnel des cinq bureaux régionaux du CRDI collabore avec des instituts de recherche des pays du Sud afin de faire avancer les initiatives.

Un organe consultatif interne a été créé pour fournir une stratégie, des conseils et une supervision générale sur l'adoption et l'utilisation d'outils et de services d'intelligence artificielle au sein du CRDI. Il établira des mesures économiques, sociales et éthiques pour garantir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans l'organisation.

## Gouvernance organisationnelle

### Le Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs est responsable de la gérance du Centre : il fournit des orientations stratégiques à la direction et supervise ses activités. Le Conseil agit et mène ses activités conformément à la *Loi sur le CRDI*, aux statuts généraux du CRDI et dans un cadre de gouvernance fondé sur d'autres règles juridiques, politiques et pratiques exemplaires applicables en matière de gouvernance. La charte du Conseil des gouverneurs détaille les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les pratiques de gouvernance du Conseil et de ses comités.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil des gouverneurs se conforme aux normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité, de transparence et de professionnalisme. Les normes de conduite des gouverneurs dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs fonctions sont définies dans le *Code de conduite du Conseil des gouverneurs du CRDI*, dont les membres prennent acte par écrit chaque année. Conformément aux *Lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts du Conseil du CRDI*, les membres du Conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de chaque réunion.

### Membres

La composition du Conseil des gouverneurs est définie dans la *Loi sur le CRDI*.

La *Loi sur le CRDI* indique qu'une majorité de gouverneurs membres du Conseil doivent être citoyennes ou citoyens canadiens. La composition internationale du Conseil des gouverneurs est importante pour le Centre. Cela lui permet d'avoir une perspective sur les enjeux et les besoins des personnes et des communautés dans les pays en développement, soutenant ainsi la pertinence continue des programmes du Centre dans ces pays.

La personne qui préside le Conseil des gouverneurs et celle qui préside le Centre sont nommées par le gouverneur en conseil pour des mandats d'une durée maximale de cinq ans. Tous les autres administrateurs sont nommés pour des mandats d'une durée maximale de quatre ans. Les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil à la suite d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite.

### Conseil des gouverneurs du CRDI

(au 31 mars 2024)

DOROTHY NYAMBI  
Présidente du Conseil des gouverneurs  
Ancaster (Ontario)

NURJEHAN MAWANI  
Vice-présidente  
Vancouver (Colombie-Britannique)

JULIE DELAHANTY  
Présidente du Centre  
Ottawa (Ontario)

AKWASI AIDOO  
Gastonia (Caroline du Nord), États-Unis

ALEX AWITI  
Nairobi, Kenya

PURNIMA MANE  
San Mateo (Californie), États-Unis

BESSMA MOMANI  
Kitchener (Ontario)

GILLES RIVARD  
Mont-Tremblant (Québec)

HILARY ROSE  
Sherwood Park (Alberta)

STEPHEN TOOPE  
Toronto (Ontario)

### Anciens membres du Conseil des gouverneurs qui ont siégé au Conseil pendant la période visée par le rapport :

JEAN LEBEL (mandat expiré le 2 mai 2023)  
Ottawa (Ontario)

CHANDRA MADRAMOOTOO (mandat expiré le 9 juin 2023)  
Montréal (Québec)

SOPHIE D'AMOURS (mandat expiré le 9 juin 2023)  
Québec (Québec)

## Fonction du Conseil des gouverneurs

Le Conseil a tenu trois réunions en 2023–2024.

Le Conseil mène ses activités au moyen de comités permanents. Chaque comité a son propre mandat et sert à examiner des questions qui nécessitent une expertise pointue. Cette structure assure la prestation de conseils précis à l'assemblée plénière du Conseil au sujet des points de décisions concernant les domaines de compétence particuliers de chaque comité.

## Le CRDI compte quatre comités du Conseil des gouverneurs :

(au 31 mars 2024)

Le **Comité de direction** (qui s'est réuni à cinq reprises en 2023-2024) veille à ce que les affaires du Conseil des gouverneurs soient traitées entre les réunions, le cas échéant. Il est également chargé de veiller à ce que le Conseil des gouverneurs adopte une approche saine en matière de gouvernance du Centre et fonctionne de manière efficace.

Le **Comité des finances et de l'audit** (qui s'est réuni à cinq reprises en 2023-2024) aide le Conseil des gouverneurs à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en ce qui concerne la gestion des finances, la production des rapports financiers, l'audit interne et externe, la gestion des risques, les contrôles internes et les normes d'intégrité et de comportement.

Le **Comité de la stratégie, du rendement des programmes et de l'apprentissage** (qui s'est réuni à quatre reprises en 2023-2024) aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités continues en matière de définition des priorités stratégiques, de planification annuelle et de suivi du rendement.

Le **Comité des ressources humaines** (qui s'est réuni à cinq reprises en 2023-2024) aide le Conseil des gouverneurs à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne l'application de politiques et de pratiques saines en matière de ressources humaines qui appuient la mission et le mandat du Centre.

## Rémunération

La rémunération des membres du Conseil des gouverneurs est fixée conformément aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* de la façon suivante :

- Fourchette de l'indemnité journalière versée à la présidence et aux gouverneurs : de 360 \$ à 420 \$;
- Fourchette des honoraires annuels des personnes présidentes de comité : de 4 600 \$ à 5 400 \$;
- Fourchette des honoraires annuels de la personne présidente du Conseil des gouverneurs : de 9 200 \$ à 10 800 \$.

## Cadres du Centre (au 31 mars 2024)

JULIE DELAHANTY

Présidente

JULIE SHOULDICE

Vice-présidente, Stratégie, régions et politiques

FEDERICO BURONE

Vice-président intérimaire, Programmes et partenariats

GENEVIÈVE LEGUERRIER

Vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière

## Secrétaire du Conseil (au 31 mars 2024)

SANDEEP PRASAD

Secrétaire général

## Directrices et directeurs régionaux

(au 31 mars 2024)

KAPIL KAPOOR

Bureau régional de l'Asie

MARIE-GLORIOSE INGABIRE

Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'Ouest

FEDERICO BURONE

Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

WESSAM EL BEIH

Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

KATHRYN TOURE

Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

## Engagement du CRDI envers la transparence et la reddition de comptes

Le CRDI doit rendre compte au Parlement et à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes de son utilisation des ressources publiques.

Le CRDI est un organisme qui s'emploie à la transparence en fournissant des renseignements sur son site Web, dans ses publications, dans ses rapports au Parlement et mène des programmes de sensibilisation du public. En tant qu'organisation de recherche, le CRDI maintient la transparence avec les chercheuses et les chercheurs et la population en rendant publics les résultats de ses projets, études, articles et autres documents.

Voici quelques-unes des mesures qui aident le Centre à respecter les normes de reddition de comptes et de transparence du gouvernement du Canada.

### Gouvernement

- Comparutions en commission parlementaire (sur demande)
- Contrôle proactif des bénéficiaires de subventions afin qu'ils respectent les mesures législatives du Canada en matière de sanctions commerciales et économiques et relatives aux terroristes et groupes terroristes

### Public

- Plan stratégique
- Assemblée publique annuelle
- Déclaration des frais de voyage et d'accueil des cadres supérieurs et des membres du Conseil des gouverneurs
- Bibliothèque numérique du CRDI, notamment :
  - Accès libre à l'information sur les projets de recherche financés par le CRDI
  - Évaluations de la programmation du CRDI

### Politiques et pratiques

- Déclaration en matière d'égalité du CRDI
- Code de conduite
- Charte du leadership
- Diversité, équité et inclusion
- Santé mentale et bien-être au travail



### Rapports réglementaires

- Rapports annuels en application de la :
  - *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*
  - *Loi sur le multiculturalisme canadien*
  - *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
  - *Loi sur les langues officielles*
  - *Loi sur l'accès à l'information*
  - *Loi sur la protection des renseignements personnels*
  - *Code canadien du travail*

### Gestion du risque et audit

- Stratégie de gestion intégrée du risque
- Audit interne aligné sur les pratiques de pointe
- Bureau du vérificateur général
  - Audit d'attestation annuel
  - Examens spéciaux

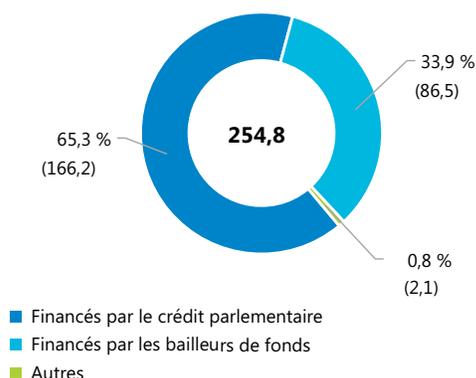
### Rapports institutionnels

- Rapport annuel
- Rapports financiers trimestriels
- Contributions à :
  - Rapport de Statistique Canada sur les dépenses en sciences sociales et naturelles
  - Initiative internationale pour la transparence de l'aide
  - *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*
- Comptes publics du Canada
- Rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

## Ressources financières

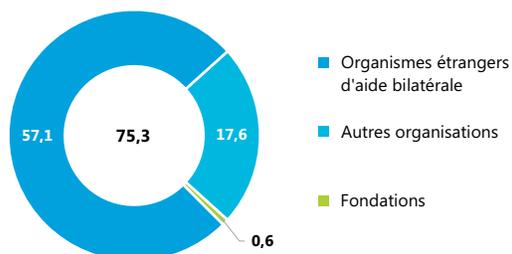
Le financement du Centre provient en majeure partie du crédit parlementaire et de contributions de bailleurs de fonds reçues en vertu d'accords de cofinancement. Le crédit parlementaire est la plus importante source de financement du Centre, et il lui permet d'exécuter son mandat. Ce crédit comporte une partie récurrente et une partie non récurrente qui fluctue à mesure que les transferts parlementaires sont convenus avec d'autres organismes du gouvernement fédéral. Le montant total du crédit parlementaire reconnu pour 2023-2024 était de 166,2 millions de dollars, ce qui représente 65,3 % des produits du CRDI.

Source des produits en 2023-2024 (en millions de dollars)



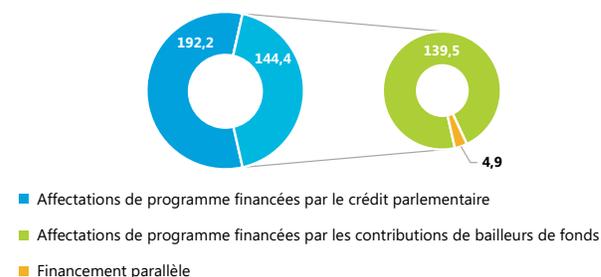
Les contributions découlant des accords de cofinancement sont comptabilisées comme des produits provenant de contributions de bailleurs de fonds. En 2023-2024, la valeur des accords de cofinancement pluriannuels signés était de 75,3 millions de dollars.

Accords de cofinancement par type de bailleurs de fonds pour 2023-2024 (en millions de dollars)



Le Centre est en mesure d'exploiter davantage les fonds des bailleurs de fonds en les combinant avec ceux d'autres bailleurs de fonds qui versent des fonds directement aux bénéficiaires, augmentant ainsi le financement total disponible pour ces projets (ce que l'on appelle le financement parallèle). En 2023-2024, 4,9 millions de dollars de financement parallèle ont été générés, ce qui porte à 144,4 millions de dollars le total des contributions aux projets financés par le CRDI.

Total des contributions aux projets financés par le CRDI pour 2023-2024



## Responsabilité financière et bonne gestion financière

Le CRDI dispose d'un cadre de gestion financière solide qui garantit une bonne gestion des fonds. De la préparation d'un budget rigoureux au suivi et à l'analyse réguliers des résultats financiers en passant par des prévisions continues, le cadre garantit que les ressources financières sont utilisées aux fins prévues et contribuent à la réalisation de la mission et de la vision du Centre.

La direction surveille les principaux indicateurs et variables financiers qui ont une incidence sur le niveau des ressources disponibles pour la recherche dans les années à venir, notamment les engagements en cours, les schémas de charges pour les nouveaux projets et le niveau des charges administratives. Le suivi de ces indicateurs permet de s'assurer que la gestion et la planification financières sont effectuées avec la plus grande prudence et la plus grande diligence à l'égard des fonds publics, tout en atteignant l'objectif du CRDI d'être une organisation adaptée à ses besoins.

## Une organisation durable et inclusive

### Considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Dans le cadre de la Stratégie 2030, le CRDI s'est fermement engagé à devenir une organisation durable et inclusive. Cet engagement est à la base des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le CRDI publie un rapport relatif aux considérations ESG pour l'exercice 2023-2024. Le rapport, publié sur le site Web du Centre, décrit les progrès dans la mise en œuvre de son cadre ESG, ainsi qu'une feuille de route pour la poursuite de l'intégration des considérations ESG dans les années à venir.

### Accorder une attention particulière aux personnes et au talent

Le succès du CRDI repose sur l'emploi d'une main-d'œuvre engagée, innovante et impliquée. Le Centre favorise activement un environnement de travail sain et efficace, offrant aux employés et employées des opportunités de développer l'expertise, les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour exceller. À la fin de 2023, le Centre a mené sa campagne d'auto-identification en matière d'équité en emploi, à laquelle 68 % des employées et employés admissibles ont participé.

### Diversité de la main-d'œuvre :

- 66,8 % de femmes
- 31,5 % de membres des minorités visibles
- 0,4 % d'Autochtones
- 9,9 % de personnes en situation de handicap

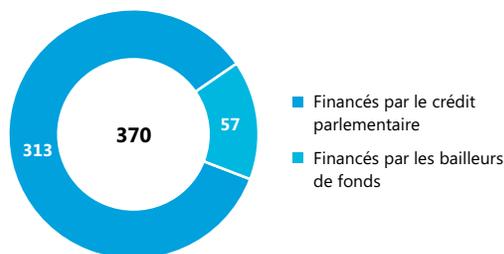
(au 31 décembre 2023; selon le rapport au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada, seuls les postes du personnel embauché à Ottawa sont inclus.)

Le comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) du CRDI a organisé des ateliers interactifs pour tous les membres du personnel sur les principes de diversité, d'équité et d'inclusion, en articulant clairement les Déclarations de culture et de valeurs du CRDI. Ces Déclarations de culture et de valeurs affirment les ambitions du CRDI de parvenir à un monde plus durable et inclusif, respectant toutes les personnes, d'agir intentionnellement et d'être responsable dans son travail et dans ses relations.

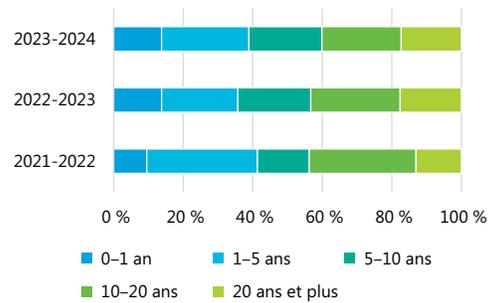
Avec l'aide des employés et employées, le comité de la DEI a préparé un Manuel des valeurs du personnel et un Manuel du leadership inclusif, qui fournissent des directives pour aider le personnel à intégrer les valeurs du CRDI dans sa vie professionnelle quotidienne. Les manuels sont des outils que le personnel peut utiliser pour améliorer sa croissance personnelle et professionnelle. Ils sont conçus pour l'aider à réfléchir à ses propres valeurs, à apprendre des autres et à appliquer ce qu'il a appris dans le cadre de son travail. Ils sont aussi un moyen de se connecter avec des collègues et de créer une culture de collaboration, de confiance et d'inclusion.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) exige que les organisations, y compris les sociétés d'État, élaborent un plan triennal utilisant une approche proactive et systématique afin de s'assurer que les Canadiennes et Canadiens en situation de handicap peuvent participer pleinement à tous les secteurs de la vie. Le Rapport d'avancement sur l'accessibilité du CRDI est disponible sur le site Web public du Centre et reflète les progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre de son Plan d'accessibilité.

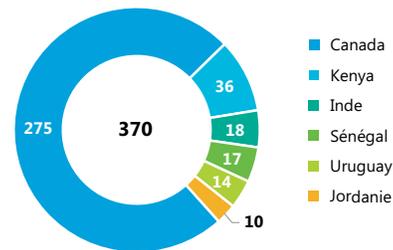
### Personnel du CRDI par source de financement



### Années de service

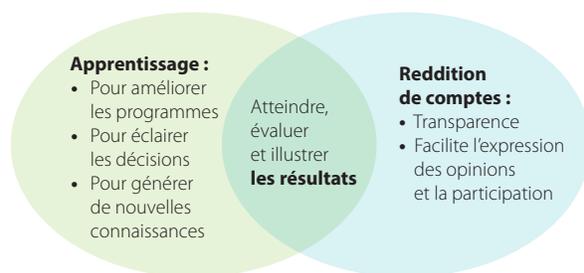


### Personnel du CRDI par emplacement



### Suivi, évaluation et apprentissage

Le CRDI a recours au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage afin d'évaluer et de démontrer les résultats, de savoir comment la recherche contribue au développement, de guider ses décisions et de satisfaire aux exigences en matière de reddition de comptes. Le Centre s'est engagé dans le cadre de plusieurs initiatives clés en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en 2023-2024. En tant que gestionnaire de la recherche et de l'innovation, le CRDI estime que la manière dont la recherche est évaluée est importante afin de garantir qu'elle constitue une force positive de changement dans le monde.



## Gestion des risques

Au Centre, la gestion des risques fait l'objet d'une approche continue, proactive et systématique. L'objectif ultime de la gestion des risques du CRDI est la protection de ses actifs et l'exécution réussie de son mandat.

Les processus et pratiques de gestion des risques du CRDI sont basés sur des lignes directrices publiées par deux organismes internationaux qui encouragent des pratiques de gestion des risques saines et prudentes : l'Organisation internationale de normalisation (ISO 31000:2018) et le Committee of Sponsoring Organizations (COSO 2017). Les processus et pratiques de gestion des risques du CRDI sont également conformes au Cadre stratégique de gestion du risque du Conseil du Trésor du Canada. Les conseils fournis par ces entités ont été adaptés aux besoins et au contexte du Centre.

En raison de son vaste mandat, de son réseau international et des milieux complexes dans lesquels il évolue, le CRDI est exposé à un large éventail de risques. Il applique divers contrôles et stratégies pour les gérer et, outre les audits externes réalisés par le Bureau du vérificateur général, il utilise un modèle à trois niveaux de l'Institut des auditeurs internes pour son cadre de contrôle interne.

- Premier niveau : **Gestion des activités** – La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes efficaces ainsi que de l'exécution des procédures de risque et de contrôle au quotidien.
- Deuxième niveau : **Gestion des risques** – La gestion des risques offre des fonctions complémentaires de pointe en matière d'expertise, de soutien, de remise en question et de suivi relatifs à la gestion des risques.
- Troisième niveau : **Audit interne** – La fonction d'audit interne fournit une assurance indépendante concernant l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne à la direction et au Conseil des gouverneurs.

Le CRDI évalue et surveille divers types de risques qui peuvent être liés à différents domaines d'activité du Centre (c'est-à-dire financiers, liés à la réputation, liés aux programmes). L'évaluation formelle et structurée des risques à l'échelle de l'organisation garantit la prise en compte de l'ensemble du portefeuille de risques du CRDI.

Pour garantir une gestion efficace des risques, les principes, les pratiques et les responsabilités en matière de gestion des risques sont intégrés à tous les niveaux et dans l'ensemble du Centre et sont conçus pour déterminer à la fois les occasions susceptibles d'améliorer la réalisation des objectifs fixés et les menaces susceptibles de l'entraver, et pour gérer les unes et les autres dans le cadre de niveaux de risque acceptables.

En mars 2024, le Conseil des gouverneurs a examiné les principaux risques organisationnels, comme la cybersécurité et le financement, qui ont été déterminés dans le cadre d'un processus d'évaluation complet à l'échelle du Centre. Les stratégies et contrôles appropriés pour atténuer ces risques ont été examinés et seront mis en œuvre tout au long de l'année.

L'évolution de l'exposition du CRDI aux risques fait l'objet d'un suivi permanent et, le cas échéant, les risques dont la tendance est à la hausse sont transmis à un échelon supérieur pour un examen plus approfondi et une prise des mesures qui s'imposent.

### Audit interne

L'audit interne est un élément clé de la structure de reddition de comptes du CRDI. Sa mission est d'améliorer et de protéger la valeur de l'organisation en fournissant une assurance, des conseils et un aperçu, à la fois indépendants et axés sur les risques. Cela est accompli en adoptant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance qui appuient les efforts déployés par la gestion en vue d'atteindre les objectifs organisationnels du Centre. L'objectif, l'autorité et l'indépendance, les responsabilités, la portée du travail et les normes professionnelles de l'audit interne sont définis dans la Charte d'audit interne approuvée par le Conseil des gouverneurs, publiée sur le site Web du CRDI.

## Résultats et aperçu

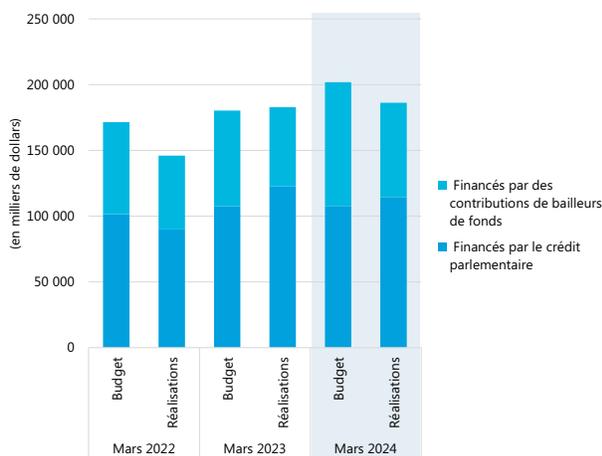
### Indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement du Centre permettent de suivre les résultats et de cerner les domaines dans lesquels des mesures correctives doivent être prises, le cas échéant. Le CRDI a recours à un ensemble solide d'indicateurs de rendement pour s'assurer qu'il est sur la bonne voie en vue d'atteindre sa vision et ses objectifs tels qu'ils sont décrits dans la Stratégie 2030.

### Charges relatives aux projets de recherche par rapport au budget

Les charges relatives aux projets de recherche font l'objet d'un suivi attentif, étant donné qu'elles représentent la plus grande charge du CRDI et qu'elles constituent le principal moyen par lequel le CRDI remplit son mandat. Au 31 mars 2024, les charges relatives aux projets de recherche ont atteint 186,2 millions de dollars, soit 92,3 % du budget global qui s'élevait à 201,8 millions de dollars. Les charges relatives aux projets de recherche financées par le crédit parlementaire sont supérieures au budget en raison de charges plus élevées que prévu, liées au soutien à la santé et au bien-être économique des femmes dans le cadre de la reprise après la COVID-19 et du nouveau programme Solutions climatiques fondées sur la nature dans les systèmes alimentaires aquacoles en Asie-Pacifique (AQUADAPT). Cette augmentation est compensée par une baisse des charges de recherche financées par des contributions de bailleurs de fonds, en raison de retards dans la signature de quelques nouveaux accords importants à la fin de 2022-2023 (se reporter à la figure 1).

**FIGURE 1 : CHARGES RELATIVES AUX PROJETS DE RECHERCHE**

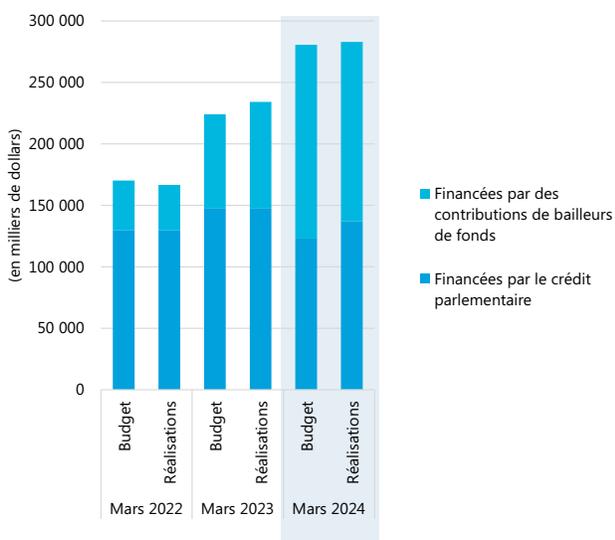


**Affectations de programme**

Les affectations de programme représentent les capitaux approuvés et réservés pour de nouveaux projets de recherche avec des décaissements sur la durée du projet. Étant donné que les fonds doivent être alloués avant de pouvoir être engagés puis dépensés, les allocations du programme représentent un indicateur avancé des charges relatives aux projets de recherche, qui constituent la principale charge du Centre. Les allocations peuvent être financées par des crédits parlementaires seuls ou par une combinaison de crédits parlementaires et de contributions des bailleurs de fonds.

Les allocations financées par le crédit parlementaire de 137,1 millions de dollars sont supérieures au budget de 123,0 millions de dollars au 31 mars 2024. Les allocations financées par les contributions des bailleurs de fonds, soit 145,8 millions de dollars, sont inférieures au budget de 157,6 millions de dollars (voir la figure 2). Les écarts sont liés à un accord de partenariat qui a été enregistré comme un transfert parlementaire plutôt que comme des contributions de donateurs.

**FIGURE 2 : AFFECTATIONS DE PROGRAMME**

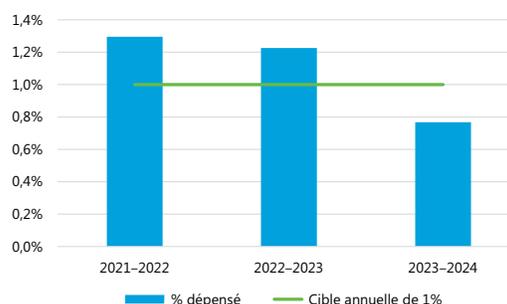


**Investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement professionnel**

Le CRDI a besoin de personnel hautement qualifié afin d'entreprendre le travail nécessaire à l'accomplissement de son mandat. Il est donc important qu'il investisse continuellement dans l'apprentissage et le perfectionnement afin que les membres du personnel acquièrent et conservent les compétences nécessaires à sa réussite dans un monde qui évolue rapidement.

Le Centre a investi 0,8 % de sa charge salariale dans l'apprentissage et le perfectionnement professionnel des employés et employées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui est légèrement inférieur à la cible de 1,0 %, principalement en raison de lacunes en matière de personnel. La direction encourage les employés à profiter des occasions de formation compte tenu de la nécessité de suivre l'évolution rapide des technologies et d'élaborer de nouvelles compétences afin de répondre aux changements de l'environnement opérationnel du CRDI (voir la figure 3).

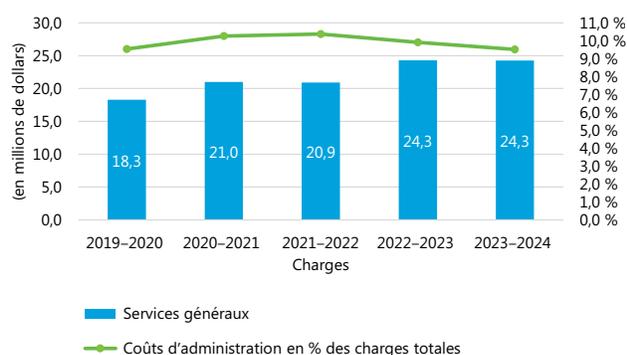
**FIGURE 3 : APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**



**Ratio des charges générales et administratives**

Le CRDI veille en permanence à ce que la majorité des fonds reçus servent à remplir directement son mandat. Par conséquent, il surveille son ratio des charges générales et administratives (c'est-à-dire les charges générales et administratives en pourcentage des charges totales) afin de s'assurer de fonctionner de manière efficace et d'offrir une valeur maximale aux contribuables et aux bailleurs de fonds externes. Les charges générales et administratives réelles sont restées stables en 2023-2024. Le pourcentage des charges générales et administratives pour l'exercice clos le 31 mars 2024 a diminué à 9,5 % (contre 9,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2023) en raison de l'augmentation des charges globales (y compris les charges relatives aux projets de recherche) pour l'exercice clos le 31 mars 2024, par rapport aux exercices précédents. Les charges générales et administratives du CRDI se situent dans la cible souhaitée de 8 % à 11 % (voir la figure 4).

**FIGURE 4 : RATIO DES CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES**



## Synthèse financière globale

L'exercice 2023-2024 a été une année de croissance, car les charges et les produits connexes des projets financés par des bailleurs de fonds ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison des cycles de projet de la phase II de l'initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE) et des phases I et II du programme Partage de connaissances et d'innovations (KIX). Ces fonds ont été utilisés afin d'investir dans la recherche de haute qualité dans les pays en développement, permettant ainsi de participer à bâtir un monde plus durable et inclusif.

**Charges de 254,9 millions de dollars**  
(245,2 millions de dollars en 2022-2023)

**Produits de 254,8 millions de dollars**  
(231,9 millions de dollars en 2022-2023)

**TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES CHARGES ET DES PRODUITS**

(en milliers de dollars)	2023-2024	2022-2023	Variation en \$ <sup>a</sup>	Variation en % <sup>a</sup>
	Réalisations	Réalisations		
<b>Programmation en recherche pour le développement</b>				
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	114 368	122 495	(8 127)	(6,6 %) ①
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs de fonds	71 858	60 315	11 543	19,1 % ②
Renforcement des capacités de recherche	44 395	38 130	6 265	16,4 % ③
	<b>230 621</b>	<b>220 940</b>	<b>9 681</b>	<b>4,4 %</b>
<b>Services généraux et administratifs</b>	<b>24 254</b>	<b>24 300</b>	<b>(46)</b>	<b>(0,2 %) ④</b>
<b>Total des charges</b>	<b>254 875</b>	<b>245 240</b>	<b>9 635</b>	<b>3,9 %</b>
<b>Total des produits</b>	<b>254 758</b>	<b>231 884</b>	<b>22 874</b>	<b>9,9 % ⑤</b>
<b>Résultats d'exploitation nets</b>	<b>( 117)</b>	<b>(13 356)</b>	<b>13 239</b>	<b>(99,1 %)</b>

<sup>a</sup> Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2023-2024 et celles de l'exercice 2022-2023.

## Écarts

1	Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	Les <b>diminutions d'une année à l'autre</b> de 8,1 millions de dollars sont attribuables à la réduction des charges dans plusieurs grands programmes pluriannuels, tels que l'Initiative de recherche collaborative One Health sur les épidémies (COHRIE). La diminution est partiellement compensée par les nouvelles charges du programme AQUADAPT. Les charges liées aux projets fluctuent d'une année à l'autre en fonction des activités planifiées sur la durée du projet.
2	Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds	L' <b>augmentation d'une année à l'autre</b> est principalement due à l'accélération des activités de programmation en relation avec de nouveaux projets importants comme la phase II de l'initiative CLARE et les phases I et II du programme KIX.
3	Renforcement des capacités de recherche	L' <b>augmentation d'une année à l'autre</b> est principalement attribuable aux salaires et avantages résultant de la diminution du nombre de postes vacants et des ajustements salariaux résultant de la ratification de la convention collective, et de la reprise progressive des déplacements associés aux activités. Elle est en partie compensée par les achats ponctuels de mobilier et d'équipement technologique pour le nouveau siège social qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2022-2023.
4	Services généraux et administratifs	La <b>stabilité d'une année à l'autre</b> se justifie par les ajustements salariaux résultant de la ratification de la convention collective qui sont compensés par les achats ponctuels concernant l'aménagement des locaux nouvellement loués pour le siège social au cours de l'exercice 2022-2023.
5	Total des produits	L' <b>augmentation d'une année à l'autre</b> des produits est due à l'augmentation des contributions des bailleurs de fonds et du crédit parlementaire. Une justification plus détaillée de ces changements est fournie dans la section relative aux produits.

## Charges

Le Conseil des gouverneurs a approuvé le budget de 2023-2024 avant le début de l'exercice. Les résultats de cet exercice sont intégrés dans l'Analyse de la direction du rapport annuel.

Le CRDI répartit ses charges entre deux principales rubriques : la programmation en recherche sur le développement et les services généraux et administratifs. Les coûts directs associés aux projets de recherche scientifique et technique que finance le Centre dans le cadre de la **programmation en recherche pour le développement** sont présentés par source de financement (voir le tableau 1). La majorité de ces projets sont exécutés par des établissements indépendants avec le soutien de subventions de recherche. Les projets comprennent également des activités de recherche entreprises par des particuliers avec le soutien de subventions individuelles de formation, de bourses d'études, de bourses de perfectionnement, de stages et de subventions individuelles de recherche et relatives à la recherche. Les charges relatives aux projets de recherche fluctuent d'une année à l'autre en fonction du portefeuille de

projets. Les paiements pour les projets de recherche sont fondés sur l'avancement des activités de recherche du bénéficiaire ainsi que sur la soumission de produits livrables de projets satisfaisants.

La programmation de la recherche pour le développement comprend le **renforcement des capacités de recherche**, une fonction importante de partage des connaissances qui est au cœur des activités du CRDI et de son rendement organisationnel général.

Les **services généraux et administratifs** offrent diverses fonctions qui appuient le fonctionnement général du Centre et qui aident ce dernier à assumer ses responsabilités organisationnelles. Ces charges comprennent des services comme la gouvernance de l'information et les solutions numériques, les ressources humaines, les finances et l'administration, les services juridiques, la gestion du risque et l'audit interne.

Le tableau ci-dessous présente les charges réelles par rapport au budget pour l'exercice 2023-2024 et une comparaison des charges d'une année à l'autre.

**TABLEAU 2 : CHARGES D'UN EXERCICE À L'AUTRE PAR CATÉGORIE**

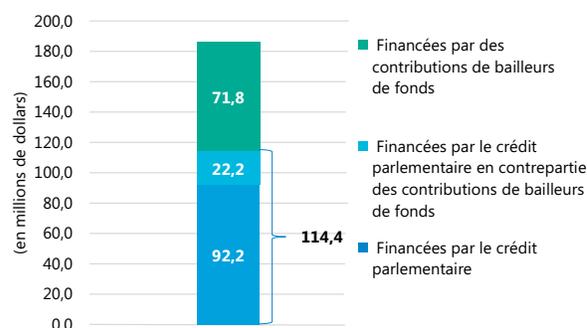
(en milliers de dollars)	2023-2024				2022-2023	Variation en \$ <sup>a</sup>	Variation en % <sup>a</sup>
	Réalisations	Budget	Écart	% d'écart			
Projets de recherche	186 226	201 796	(15 570)	(7,7 %)	182 810	3 416	1,9 %
Salaires et avantages	50 307	50 367	(60)	(0,1 %)	42 220	8 087	19,2 %
Services professionnels	3 851	3 364	487	14,5 %	4 267	(416)	(9,7 %)
Locaux	2 594	4 690	(2 096)	(44,7 %)	1 328	1 266	95,3 %
Déplacements	2 190	3 304	(1 114)	(33,7 %)	2 799	(609)	(21,8 %)
Services des logiciels	2 103	1 783	320	17,9 %	2 013	90	4,5 %
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 684	1 381	303	21,9 %	2 355	(671)	(28,5 %)
Intérêts sur les obligations locatives	1 458	1 180	278	23,6 %	678	780	115,0 %
Mobilier de bureau, matériel et entretien	906	1 703	(797)	(46,8 %)	3 719	(2 813)	(75,6 %)
Amortissement	775	557	218	39,1 %	757	18	2,4 %
Autres	2 781	1 999	782	39,1 %	2 294	487	21,2 %
<b>Total des charges</b>	<b>254 875</b>	<b>272 124</b>	<b>(17 249)</b>	<b>(6,3 %)</b>	<b>245 240</b>	<b>9 635</b>	<b>3,9 %</b>

<sup>a</sup> Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2023-2024 et celles de l'exercice 2022-2023.

### Écarts

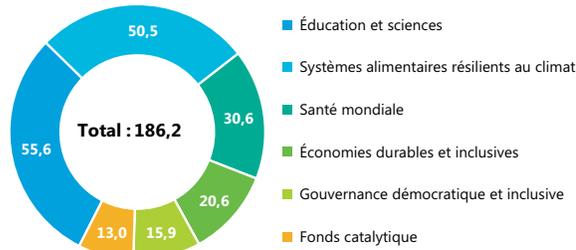
1	Salaires et avantages	L'augmentation d'une année à l'autre est principalement due à la diminution du nombre de postes vacants et aux ajustements salariaux résultant de la ratification de la convention collective.
2	Services professionnels	L'écart budgétaire est principalement dû à une plus grande utilisation des services de conseil en technologie de l'information.  La diminution d'une année à l'autre est due à diverses charges ponctuelles liées aux installations et aux technologies de l'information dans les nouveaux locaux du siège social, qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2022-2023.
3	Déplacements	L'écart budgétaire est attribuable au nombre de déplacements moins élevé que prévu au moment de l'établissement du budget, la reprise des déplacements après la pandémie de COVID-19 ayant été plus lente qu'évalué. En outre, le Centre vise à réduire son empreinte carbone.  Augmentation d'une année à l'autre en raison de la reprise progressive des déplacements après la pandémie.
4	Locaux	L'écart budgétaire est attribuable à des paiements de services publics, d'entretien et d'impôts fonciers pour les locaux à usage de bureaux moins élevés que prévu au moment de la préparation du budget.  La diminution d'une année à l'autre est attribuable à la baisse du loyer, des paiements des services publics, de l'entretien et des taxes foncières pour le nouveau siège du CRDI par rapport à l'ancien.
5	Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	Les diminutions d'une année à l'autre sont attribuables aux charges d'amortissement relatifs aux conditions des nouveaux contrats de location pour le siège d'Ottawa et les bureaux régionaux de Montevideo et de New Delhi.
6	Intérêts sur les obligations locatives	Les augmentations d'une année à l'autre des charges d'intérêts sur les obligations locatives sont liées aux nouveaux contrats de location du siège social à Ottawa et des bureaux régionaux à Montevideo, à New Delhi et à Amman.
7	Mobilier de bureau, matériel et entretien	Les diminutions d'une année à l'autre sont attribuables à des achats ponctuels pour l'aménagement d'un espace nouvellement loué pour le siège social au cours de l'exercice financier 2022-2023.
8	Autres	Les charges d'une année à l'autre et l'écart budgétaire sont principalement dus à des pertes de change.

Le Centre combine souvent les fonds des bailleurs de fonds (en vertu d'un accord de cofinancement) avec les fonds parlementaires afin d'amplifier les accords de financement avec les bailleurs de fonds. En 2023-2024, le CRDI a versé 22,2 millions de dollars de ses capitaux internes aux accords relatifs aux contributions des bailleurs de fonds. Cela représente 24,1 % des dépenses totales des projets de recherche financés par le Parlement (voir la figure 5).

**FIGURE 5 : CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2023-2024**


Le CRDI répartit ses charges relatives à ses projets de recherche par programmes en fonction des besoins au moment où le financement est alloué. En 2023-2024, les charges les plus importantes du Centre concernaient le programme Éducation et sciences, suivi du programme Systèmes alimentaires résilients au climat (voir la figure 6).

**FIGURE 6 : CHARGES DES PROJETS DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT EN 2023-2024 PAR DIVISION DE PROGRAMMES** (en millions de dollars)



## Produits

Les produits du CRDI comprennent un crédit parlementaire, les contributions de bailleurs de fonds et des produits provenant d'autres sources.

Le crédit parlementaire fait partie de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada et est alloué au Centre pour appuyer l'exécution de son mandat. Le CRDI reçoit également des contributions de bailleurs de fonds pour des programmes de recherche ou des projets particuliers, qui sont comptabilisées en tant que produits de contributions de bailleurs de fonds sur la durée de l'accord de cofinancement, lorsque les charges correspondantes sont encourues. Par conséquent, bien que les projets financés par les contributions des bailleurs de fonds contribuent de manière importante à l'avancement du mandat du Centre, leurs répercussions sur les résultats nets et les capitaux propres de fin d'année sont limitées.

Le tableau ci-dessous présente les produits réels par rapport au budget pour l'exercice 2023-2024 et une comparaison des produits d'une année à l'autre.

**TABLEAU 3 : PRODUITS**

(en milliers de dollars)	2023-2024				2022-2023	Variation	Variation
	Réalisations	Budget	Écart	% d'écart	Réalisations	en \$ <sup>a</sup>	en % <sup>a</sup>
Partie récurrente du crédit parlementaire	154 866	150 939	3 927	2,6 %	150 911	3 955	2,6 %
Partie non récurrente du crédit parlementaire	11 374	5 945	5 429	91,3 %	7 380	3 994	54,1 %
Total du crédit parlementaire	166 240	156 884	9 356	6,0 %	158 291	7 949	5,0 %
Contributions de bailleurs de fonds	86 413	113 527	(27 114)	(23,9 %)	71 434	14 979	21,0 %
Produits financiers et autres produits	2 105	598	1 507	252,0 %	2 159	(54)	(2,5 %)
<b>Total des produits</b>	<b>254 758</b>	<b>271 009</b>	<b>(16 251)</b>	<b>(6,0 %)</b>	<b>231 884</b>	<b>22 874</b>	<b>9,9 %</b>

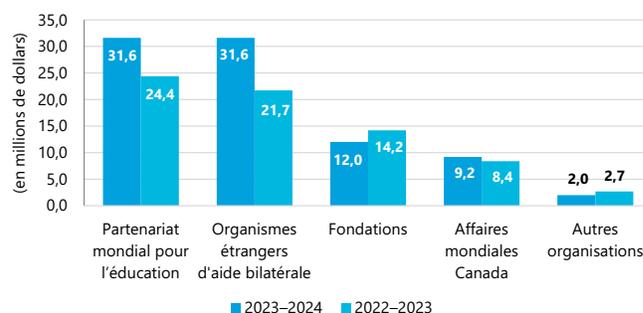
<sup>a</sup> Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2023-2024 et celles de l'exercice 2022-2023.

### Écarts

1	Partie récurrente du crédit parlementaire	L'écart budgétaire et l'augmentation d'une année à l'autre résultent des rajustements de la rémunération de 3,9 millions de dollars pour compenser l'impact des conventions collectives conclues.
2	Partie non récurrente du crédit parlementaire	<p>L'écart budgétaire est dû à un transfert de 3,7 millions de dollars d'Affaires mondiales Canada pour le programme AQUADAPT à l'appui des cibles du Canada en matière de financement du climat et d'un ajustement ponctuel de 1,7 million de dollars pour le financement des rajustements de la rémunération.</p> <p>L'augmentation d'une année à l'autre est principalement due aux transferts susmentionnés et à une plus grande reconnaissance des produits liés aux transferts des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour soutenir la santé et le bien-être économique des femmes dans le cadre d'une reprise après la COVID-19. Ces augmentations sont partiellement compensées par le transfert de 2,3 millions de dollars des IRSC et de l'Agence de santé publique du Canada pour soutenir un essai clinique de vaccin contre le virus Ebola soudanais qui a eu lieu en 2022-2023.</p>
3	Contributions de bailleurs de fonds	<p>L'écart budgétaire est attribuable à des retards dans les dépenses pour quelques nouveaux accords financés par d'importants bailleurs de fonds et signés tardivement en 2022-2023. Les contributions provenant de bailleurs de fonds sont toujours reçues à l'avance et comptabilisées comme produits quand les charges de projet afférentes sont engagées. Le fait que des paiements n'aient pas été effectués conformément au calendrier prévu, en particulier dans le cas de programmes pluriannuels importants et complexes, reflète l'imprévisibilité inhérente liée à la conduite d'activités de recherche.</p> <p>L'augmentation d'une année à l'autre est due aux cycles de projets de la phase II de l'initiative CLARE et des phases I et II du programme KIX. Les produits provenant des contributions des bailleurs de fonds fluctuent d'une année sur l'autre en fonction du portefeuille de projets. Ces fluctuations sont liées à la phase du cycle de vie des programmes.</p>
4	Produits financiers et autres produits	L'écart budgétaire s'explique principalement par le fait que les gains de change et les produits financiers ont dépassé le budget.

Le CRDI s'associe à des bailleurs de fonds externes pour entreprendre des projets de recherche de grande valeur qui lui permettent de remplir son mandat. Ces partenariats sont amplifiés en combinant les fonds des bailleurs de fonds avec les fonds internes du CRDI, ce qui donne lieu à des projets qui entraînent des répercussions plus importantes. Les bailleurs de fonds du CRDI comprennent des organismes d'aide bilatérale, des fondations philanthropiques, de nouveaux organismes subventionnaires de la recherche pour le développement dans les pays du Sud et des parties prenantes du secteur privé. Les principaux bailleurs de fonds du CRDI en 2023-2024 ont été le Partenariat mondial pour l'éducation et des organismes bilatéraux étrangers (voir la figure 7).

**FIGURE 7 : PRODUITS PROVENANT DE CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS <sup>a</sup>**



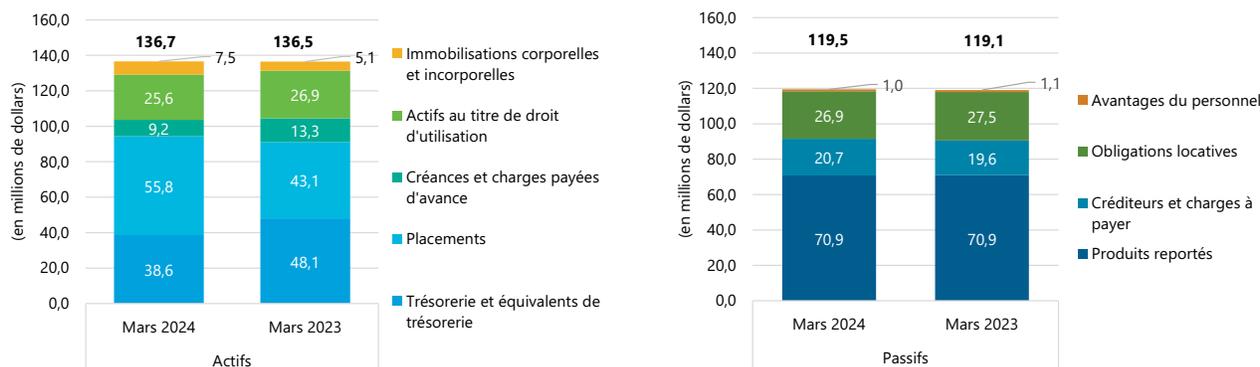
<sup>a</sup> Sommes passées en charges au titre de la programmation en recherche sur le développement et des frais administratifs.

## Situation financière

La situation financière du Centre est résumée à la figure 8. L'essentiel de l'actif est composé d'espèces et d'investissements provenant du cycle de financement reçu par les bailleurs de fonds. Le passif comprend une grande

partie de produits reportés, qui correspondent aux fonds reçus des bailleurs de fonds, mais qui ne sont pas encore comptabilisés comme produits.

**FIGURE 8 : SOMMAIRE DES ACTIFS ET DES PASSIFS**



Le total des **actifs** a augmenté de 0,1 % pour s'établir à 136,7 millions de dollars (il était de 136,5 millions de dollars au 31 mars 2023). Les soldes de trésorerie ont diminué principalement en raison de l'achat de placements ainsi que d'immobilisations corporelles liées à l'aménagement des bureaux régionaux. La diminution des créances et charges payées d'avance résulte principalement des contributions des bailleurs de fonds et des transferts de crédits parlementaires. Le Centre a investi les liquidités excédentaires qui ne sont pas nécessaires à court terme pour obtenir des revenus plus élevés que ceux qui peuvent être générés sur des comptes bancaires. Les placements sont constitués d'obligations et de certificats de placement garanti (voir la note 3 des états financiers).

Le total des **passifs** a augmenté de 0,3 % pour s'établir à 119,5 millions de dollars (il était de 119,1 millions de dollars au 31 mars 2023). Cela est en partie dû à l'augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution du solde des obligations locatives, les paiements de location réduisant cette valeur comptable. Le montant des avantages du personnel indiqué à la figure 4 représente la partie à long terme; la partie à court terme est incluse dans les charges à payer.

Les capitaux propres du CRDI se répartissent en quatre catégories : affectés, réservés, non affectés et nets investis en immobilisations. Le montant des capitaux propres dans chacune de ces catégories est établi conformément à la politique relative aux capitaux propres du Centre.

**TABLEAU 4 : CAPITAUX PROPRES**

(en milliers de dollars)	2023-2024			2022-2023	Variation	Variation
	Réalisations	Budget	Écart	Réalisations	en \$ <sup>a</sup>	en % <sup>a</sup>
Non affectés	2 097	157	1 940	1 442	655	(31,3 %)
Affectés	1 276	1 285	(9)	1 296	(20)	1,6 %
Nets investis en immobilisations	7 574	5 420	2 154	5 122	2 452	(32,4 %)
Réservés	6 336	6 038	298	9 540	(3 204)	50,6 %
<b>Total de l'avoir</b>	<b>17 283</b>	<b>12 900</b>	<b>4 383</b>	<b>17 400</b>	<b>(117)</b>	<b>0,7 %</b>

<sup>a</sup> Variation en dollars et en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2023-2024 et celles de l'exercice 2022-2023.

Les capitaux propres **affectés** sont stables à 1,3 million de dollars et représentent les fonds reçus sous forme de legs et de dons destinés à soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs au moyen de bourses de recherche, de bourses d'études ou de stages.

Les capitaux propres **réservés** sont destinés à être utilisés pour absorber les fluctuations touchant le décaissement des engagements en cours à l'égard des projets de recherche, qui dépendent du rendement des bénéficiaires, et pour financer l'achat futur d'équipements, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les initiatives à venir. Au 31 mars 2024, un montant de 6,2 millions de dollars a été réservé pour absorber les fluctuations touchant le décaissement des engagements en cours pour des projets de recherche et un total de 0,1 million de dollars a été mis de côté dans les capitaux propres réservés à l'aménagement des locaux loués par les bureaux régionaux.

Le solde de 2,1 millions de dollars en capitaux propres **non affectés** correspond au solde résiduel, une fois les sommes nécessaires attribuées aux capitaux propres affectés et aux capitaux propres réservés. Ce solde reflète tous les écarts par rapport aux charges et aux produits.

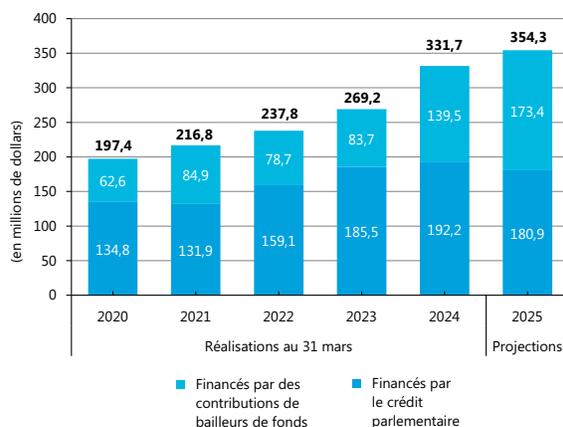
C'est dans les **capitaux propres nets investis en immobilisations**, qui s'élevaient à 7,6 millions de dollars, qu'est isolée la partie des capitaux propres qui représente les investissements nets du CRDI dans des immobilisations. Le solde a augmenté de 2,5 millions de dollars d'une année à l'autre, car les acquisitions d'immobilisations ont dépassé la valeur de l'amortissement, en raison des charges relatives aux améliorations locatives des bureaux régionaux du Centre (voir le tableau 5).

**TABLEAU 5 : IMMOBILISATIONS**

(en milliers de dollars)	Solde au 1 avril 2023	Changements nets	Solde au 31 mars 2024
Améliorations locatives	3 226	1 784	5 010
Matériel informatique	286	(100)	186
Mobilier, matériel de bureau et véhicules	1 610	367	1 977
Systèmes de communication	-	401	401
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>5 122</b>	<b>2 452</b>	<b>7 574</b>

## Autres indicateurs financiers d'importance

La figure 9 montre la valeur des engagements en cours à l'égard des projets de recherche pour cinq exercices, ainsi que la valeur prévue pour l'exercice 2024-2025.

**FIGURE 9 : ENGAGEMENTS EN COURS À L'ÉGARD DE PROJETS DE RECHERCHE**


Au 31 mars 2024, le Centre s'est engagé à verser jusqu'à 331,7 millions de dollars pour les activités de programmation de la recherche sur le développement. On prévoit que ces fonds seront versés au cours des six prochaines années. L'augmentation de 2024-2025 est attribuable à des affectations de programme plus importantes financées par les contributions des bailleurs de fonds, qui sont motivées par les étapes à venir et qui diminueront au fur et à mesure que les étapes seront franchies et les paiements, faits. Ces engagements sont assujettis à l'attribution des fonds nécessaires par le Parlement et par les bailleurs de fonds partenaires dans le cadre des accords de cofinancement. Ils sont également assujettis au respect des conditions des accords de contribution par les bénéficiaires.

## Historique et perspectives pour l'avenir

Le CRDI procède à une planification financière prospective en utilisant des hypothèses prudentes tant pour les produits que pour les charges, tout en s'efforçant de maximiser le financement des projets financés à même le crédit parlementaire. La direction continuera de mettre l'accent sur l'affectation de charges opérationnelles afin de répondre aux besoins organisationnels prévus en vertu de la Stratégie 2030 tout en garantissant une utilisation efficace des ressources financières pour qu'elles soient porteuses d'impact et qu'elles créent de la valeur ajoutée. Le budget de 2024-2025 a été préparé en insistant sur la mise en place des ressources financières, humaines et technologiques nécessaires pour progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie 2030. Il a été élaboré dans le contexte de l'annonce du budget de 2023 concernant l'initiative du gouvernement du Canada de ramener les dépenses publiques à un niveau prépandémique. Les réductions du CRDI représentent environ 3 % de la partie récurrente du crédit parlementaire du Centre et seront appliquées progressivement de 2024-2025 jusqu'en 2026-2027.

Les cibles de réduction des charges du Centre seront appliquées aux charges afférentes aux projets de recherches et aux charges opérationnelles. La réduction des charges afférentes aux projets de recherche aura une incidence sur le niveau des fonds disponibles pour les nouveaux projets de recherche dans les années à venir (futurs budgets d'affectation des programmes). Les réductions en matière de charges opérationnelles seront principalement appliquées sur les déplacements et les services professionnels, qui sont les domaines de charges que le gouvernement du Canada espère réduire de manière importante au cours des trois prochaines années. Le budget de 2024-2025 reflète des réductions modérées des charges dans ces catégories opérationnelles, ce qui constitue une première étape pour atteindre la réduction des dépenses de 3 % requise.

Le tableau 6 présente l'historique du CRDI pour les cinq derniers exercices financiers en ce qui concerne les charges et les produits figurant dans l'État du résultat global, ainsi que des renseignements sur les affectations de programmes et les engagements en cours. Il présente également les perspectives financières et donne un aperçu des prévisions concernant les produits, les charges, les affectations et les capitaux propres pour l'exercice 2024-2025.

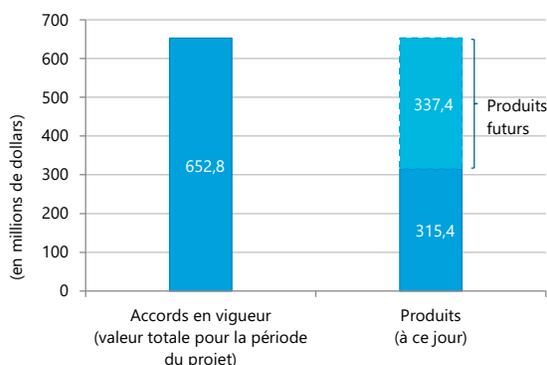
**TABLEAU 6 : RÉCAPITULATIF HISTORIQUE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES**

(en milliers de dollars)	Budget		Réalizations			
	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
<b>État du résultat global</b>						
<b>Charges</b>						
Programmation en recherche pour le développement						
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	113 170	114 368	122 495	89 910	98 433	88 661
Projets de recherche financés par des contributeurs de bailleurs de fonds	103 241	71 858	60 315	56 158	47 095	41 688
Renforcement des capacités de recherche	47 702	44 395	38 130	34 689	38 204 <sup>a</sup>	43 322
Programmation en recherche pour le développement	264 113	230 621	220 940	180 757	183 732	173 671
Services généraux et administratifs	23 780	24 254	24 300	20 925	21 015 <sup>a</sup>	18 302
	287 893	254 875	245 240	201 682	204 747	191 973
<b>Produits</b>						
Partie récurrente du crédit parlementaire	153 446	154 866	150 911	148 611	145 654	142 907
Partie non récurrente du crédit parlementaire	4 427	11 374	7 380	-	-	-
Contributions des bailleurs de fonds	122 642	86 413	71 434	66 283	56 897	51 637
Produits financiers et autres produits	981	2 105	2 159	1 267	567	1 191
	281 496	254 758	231 884	216 161	203 117	195 735
<b>Résultats d'exploitation nets</b>	(6 397)	( 117)	(13 356)	14 479	(1 630)	3 762
<b>Autres informations financières</b>						
<b>Ratio financier</b>						
Ratio des services généraux et administratifs	8,3 %	9,5 %	9,9 %	10,4 %	10,3 %	9,5 %
<b>Affectations de programme</b>						
Programmation en recherche pour le développement						
Financée par la partie récurrente du crédit parlementaire	118 000	124 016	147 858	129 951	100 386	99 431
Financée par des contributeurs de bailleurs de fonds	94 588	157 117	86 267	36 721	66 992	66 945
<b>Engagements en cours</b>						
Financés par le crédit parlementaire	180 895	192 176	185 450	159 060	131 899	134 835
Financés par des contributeurs de bailleurs de fonds	173 405	139 481	83 677	78 706	84 917	62 564

<sup>a</sup> Le montant a été ajusté pour refléter la présentation de 2021-2022 (voir la note 22 des états financiers).

La figure ci-dessous montre l'état des contributions des bailleurs de fonds au 31 mars 2024 et distingue les produits déjà comptabilisés des produits futurs.

**FIGURE 10 : ÉTAT DES ACCORDS DE CONTRIBUTION DES BAILLEURS DE FONDUS AU 31 MARS 2024**



En date du 31 mars 2024, le CRDI gère des accords de cofinancement évalués à 652,8 millions de dollars (voir la figure 6). De ce montant, 315,4 millions de dollars ont été comptabilisés comme des produits. Il reste donc un solde de 337,4 millions de dollars, qui représentera les produits provenant des contributions des bailleurs de fonds pour les trois à cinq prochaines années. La signature de nouveaux accords de cofinancement dans l'avenir permettrait de reconstituer cette source de revenus.

## Divulgence relative aux risques financiers liés au climat

Le CRDI s'efforce de déterminer, d'évaluer et de gérer les occasions et les risques liés au climat dans l'ensemble du Centre et dans toutes ses activités. Il reconnaît que la transition vers une économie à faible émission de carbone et l'aggravation des menaces climatiques pourraient nuire à la durabilité de ses activités, de ses recherches et de ses priorités de financement. Il s'attaque donc aux occasions et aux risques liés au climat qui ont une incidence sur l'organisation, notamment d'un point de vue opérationnel et stratégique.

Cette année, le CRDI a commencé à rédiger un rapport annuel sur les risques financiers liés au climat auxquels l'organisation est confrontée. Cet effort est guidé par les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), créé par le Conseil international de stabilité financière en 2015. Il est également conforme à l'annonce du gouvernement du Canada selon laquelle les sociétés d'État dont les actifs sont inférieurs à un milliard de dollars doivent adopter les recommandations du GIFCC et commencer à rendre compte des risques financiers liés au climat pour leurs exercices à partir de l'année civile 2024.

### Énoncés prospectifs

Les communications publiques du CRDI dans cette section pourraient comprendre des informations prospectives. Ces énoncés peuvent inclure notamment des commentaires relatifs à des stratégies, à des plans ou à des actions futures. Les énoncés prospectifs, par leur nature, reposent sur des hypothèses, sont soumis à des incertitudes et à des risques importants et ne sont pas fiables en raison, entre autres, de l'évolution d'événements extérieurs et d'incertitudes générales. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ceux indiqués dans les énoncés prévisionnels en raison de plusieurs facteurs, y compris ceux indiqués dans cette section.

## Hypothèses et facteurs externes

Les progrès réalisés par le CRDI pour atteindre ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la carboneutralité, dépendent d'hypothèses et de facteurs externes. Il s'agit notamment de la transition vers une économie à faible émission de carbone, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, de la gestion des risques, des modifications réglementaires, des conditions économiques, des conditions climatiques, de la collecte de données sur les impacts environnementaux, de la mise en œuvre d'initiatives en temps opportun et de la conformité des tiers.

Bien que ces hypothèses aient été jugées raisonnables au moment de l'élaboration du présent rapport, elles ne doivent pas être considérées comme des garanties. Les lectrices et lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces affirmations, car divers facteurs de risque pourraient entraîner des écarts entre les résultats réels et les résultats escomptés exprimés dans la présente section.

Le cadre de gestion des risques liés au climat du CRDI intègre ces quatre éléments fondamentaux :



La section suivante décrit les mesures prises par le CRDI pour intégrer les considérations climatiques dans ces quatre catégories.

## Gouvernance

Le Conseil des gouverneurs du CRDI, qui définit l'orientation stratégique de l'organisation, a donné la priorité à la recherche liée au changement climatique dans le cadre de la stratégie globale du Centre. Le Comité de direction du Conseil des gouverneurs est responsable de la gouvernance des efforts ESG du Centre, y compris de son pilier environnemental.

Au sein de l'équipe de direction et de gestion, la présidente du CRDI, également membre du Conseil des gouverneurs, est responsable de la gestion de la stratégie d'action climatique du Centre. La vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière, dirige le programme ESG, supervise l'élaboration du cadre ESG et présente les résultats ESG au comité de gestion du Centre, composé des cadres supérieurs du CRDI.

Au nom de ce comité de gestion, la présidente et la vice-présidente, Ressources, informent régulièrement le comité de direction du Conseil des gouverneurs de l'orientation et de la stratégie suivies par le Centre pour faire face aux occasions et aux risques liés au climat.

## Stratégie

Depuis plus d'un demi-siècle, le CRDI défend et finance la recherche et l'innovation afin de susciter des changements à l'échelle mondiale. L'engagement du Centre en faveur de ces objectifs a été renouvelé avec la Stratégie 2030, qui a défini un programme ambitieux pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Avec l'inégalité, la Stratégie 2030 détermine le changement climatique comme un obstacle majeur à la réalisation des ODD. Elle présente une vision de la manière dont le CRDI utilise son expérience approfondie et ses vastes réseaux pour favoriser la collaboration scientifique à l'échelle mondiale et prendre des mesures décisives pour surmonter les obstacles au développement durable.

Dans le cadre de la Stratégie 2030, le CRDI s'emploie à stimuler l'innovation et à favoriser le partage de connaissances, en faisant du Centre un acteur clé de la lutte contre le changement climatique et de la promotion d'une croissance durable et inclusive à l'échelle mondiale. Le CRDI est fier d'être un chef de file dans le financement de la recherche sur le climat dans les pays du Sud, avec des partenaires qui ont en commun les mêmes idées et qui cherchent aussi à apporter des changements significatifs.

## Gestion des risques

Au CRDI, la gestion stratégique des risques demande de s'engager de manière proactive avec les principales parties prenantes, d'élargir les stratégies de recherche du Centre pour y intégrer davantage de sujets sur le climat, et d'ajuster ses modèles de financement pour répondre à l'évolution des priorités. Le CRDI s'est également engagé à renforcer ses capacités opérationnelles et le bien-être de ses employés et employées en réponse aux défis climatiques.

Le programme ESG du CRDI a commencé à mettre l'accent sur les risques liés au climat, les membres de la direction et le personnel s'engageant à adopter une approche proactive, continue et systématique pour déterminer, évaluer et gérer ces risques. Il sera intégré au cadre de gestion des risques organisationnels du Centre en 2024-2025.

Alors que les défis posés par le changement climatique s'intensifient à l'échelle mondiale et locale, le CRDI a recensé les principaux risques et occasions liés au climat qui pourraient avoir une incidence significative sur ses activités et ses objectifs stratégiques. Conformément au cadre du GIFCC, ces risques sont classés en risques de transition (liés à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone) et en risques physiques (liés aux effets directs du changement climatique, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau des mers et les changements de température et de précipitations).

Le Conseil des gouverneurs du Centre supervise le cadre général de gestion des risques organisationnels, qui évalue ces risques comme indiqué dans la section du présent rapport annuel consacrée à la gestion des risques.

La stratégie du CRDI tient compte de l'incidence possible de ces risques sur ses activités, ses initiatives de recherche et ses mécanismes de financement, et présente des mesures efficaces pour atténuer les risques tout en tirant parti des nouvelles possibilités qui se présentent. Il est essentiel pour le CRDI de reconnaître et d'évaluer ces possibilités, car il continue de financer des recherches qui soutiennent des travaux dans des domaines comme la résilience et l'adaptation au changement climatique.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de la manière dont le CRDI envisage de faire face à ces complexités.

## RISQUES LIÉS AU CLIMAT

RISQUE TRANSITOIRE	Description et répercussion possible	Atténuation des risques
<b>Risques opérationnels</b> Réputation organisationnelle	Si l'organisation ne met pas suffisamment l'accent sur la gestion des enjeux climatiques pour répondre aux priorités des parties prenantes, la réputation de l'organisation risque d'en subir les conséquences et l'objectif principal de mobiliser des alliances porteuses d'impact pourrait être entravé.	La haute direction privilégie les échanges stratégiques avec les parties prenantes du cabinet du ministre du Développement international, d'Affaires mondiales Canada, de parlementaires et d'autres parties prenantes clés du gouvernement afin d'obtenir leur soutien et de comprendre les dynamiques budgétaires émergentes.
<b>Risques liés à la recherche et à la programmation</b> Stratégie de recherche	Les stratégies de recherche ont besoin de positionner les sujets liés au climat et les sujets connexes de manière plus large et dans tous les domaines de programmes, étant donné que l'augmentation possible des impacts climatiques physiques et la priorisation de la recherche liée au climat parmi les parties prenantes pourraient toucher les stratégies existantes.	La direction du CRDI et le Conseil des gouverneurs, à l'aide du Comité de la stratégie, du rendement des programmes et de l'apprentissage, examinent les priorités de programmation de chaque division de programme afin de surveiller les impacts liés au climat sur les recherches en cours et futures financées par le CRDI et d'apporter les changements appropriés, le cas échéant.
<b>Financement et partenariats</b> Financement de la recherche	Les partenaires financiers pourraient accorder davantage de priorité aux questions liées au climat, et le CRDI devrait saisir ces occasions afin d'accroître le financement des partenaires et de progresser davantage vers son objectif principal de mobiliser des alliances porteuses d'impact.	La Stratégie de financement des partenariats est en place et décrit l'approche du CRDI en matière de mobilisation avec les partenaires de cofinancement actuels et potentiels en vue de soutenir la programmation.
RISQUE PHYSIQUE	Description et répercussion possible	Atténuation des risques
<b>Risques opérationnels</b> Bien-être du personnel	Le personnel du CRDI de chaque région pourrait voir son bien-être menacé par des incidents climatiques, comme des sécheresses, des périodes de chaleur extrême, la pollution de l'air et d'autres impacts physiques du climat. De tels incidents liés au climat pourraient nuire à la santé des membres du personnel, menaçant ainsi la capacité du CRDI à maintenir un lieu de travail sain.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le CRDI suit la législation en matière de santé et de sécurité fournie par le gouvernement du Canada et les contextes locaux pour les bureaux régionaux.</li> <li>2) Diverses formes d'assistance sont proposées aux membres du personnel pour favoriser son bien-être.</li> <li>3) Le plan de sécurité du CRDI prévoit une évaluation et des formations fréquentes concernant les risques de sécurité propres aux régions où les employés et employées voyagent, se relocalisent ou résident. Le plan prévoit également une surveillance continue de la sécurité par des tiers pour le personnel en déplacement ou résidant à l'étranger.</li> </ol>
Capacité opérationnelle	Les risques physiques et de transition posés par les changements liés aux enjeux climatiques peuvent menacer la capacité du CRDI à remplir son mandat en raison d'une série d'incidences, notamment l'augmentation des coûts, les dommages causés à l'infrastructure physique, à la réduction de la capacité d'effectuer les déplacements nécessaires, etc. Cela pourrait compromettre l'objectif principal du CRDI d'investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays en développement.	Le CRDI surveille l'environnement pour répondre à ces risques.
<b>Risques liés à la recherche et à la programmation</b> Production de la recherche	Le changement climatique pourrait avoir une incidence sur les infrastructures universitaires nationales où travaillent les chercheurs et chercheuses et réduire la capacité financière en raison des coûts liés à la réparation des graves dommages causés par le climat sur le plan national. En outre, les risques résultant d'incidents climatiques, comme la propagation accrue de maladies infectieuses et les conflits liés au climat, peuvent avoir une incidence sur la capacité des partenaires de recherche à atteindre les objectifs de la recherche et menacer l'objectif principal du CRDI qui consiste à investir dans la recherche et l'innovation de haute qualité dans les pays en développement.	Le CRDI maintient une gestion financière solide et une responsabilisation à l'égard de son budget et des clauses contractuelles qui permettent une certaine souplesse si le financement ne se concrétise pas ou est appelé à changer en raison de circonstances imprévues.

## OCCASIONS LIÉES AU CLIMAT

DOMAINE DE POSSIBILITÉ	Description et répercussion possible
Opérations – initiatives liées au climat	L'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour les initiatives liées au climat pourrait permettre au CRDI d'améliorer les initiatives opérationnelles existantes en matière de climat, comme le programme de voyages <i>Laisser moins</i> d'Air Canada, et de lancer de nouvelles initiatives, comme les lignes directrices proposées pour promouvoir les déplacements régionaux durables. Le regroupement de ces initiatives en une stratégie cohérente sur le plan opérationnel permettrait de soutenir l'objectif organisationnel du CRDI visant à ce que ses opérations soient plus soucieuses de l'environnement. Cela permettrait aussi au CRDI de planifier l'élaboration des initiatives, d'exploiter les synergies entre elles et de suivre leur efficacité.
Recherche et programmation – portée de la recherche	Les pressions mondiales accrues associées au changement climatique offrent au CRDI l'occasion d'exploiter et d'élargir ses recherches actuelles axées sur le climat et accroître la portée et l'incidence de la recherche soutenue par le CRDI, ce qui favoriserait l'objectif principal de partage des connaissances pour une adoption et une utilisation accrues. Il pourrait s'agir de domaines que le GIFCC détermine comme des occasions climatiques, notamment la résilience et l'adaptation au climat, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie de substitution et les énergies renouvelables.
Financement et partenariats – partenariats de recherche	Le CRDI peut établir et faire progresser des partenariats avec des acteurs stratégiques clés, comme le secteur privé, afin d'accéder à des possibilités de financement propres au climat pour intensifier la recherche, renforcer les compétences et innover pour le bien public, ce qui soutiendrait l'objectif principal de l'organisation visant à mobiliser des alliances porteuses d'impact.

## Mesures et cibles

Le CRDI a poursuivi son engagement en matière de transparence et de responsabilité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance en publiant son rapport ESG pour l'exercice 2023-2024, comme indiqué à la page 18. Le rapport documente ses progrès concernant les risques, les réalisations et les efforts liés au climat, tout en continuant à raconter l'histoire ESG du Centre.

En tant qu'organisation engagée dans la construction d'un monde plus durable et inclusif, le CRDI a tout intérêt à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Le CRDI utilise le système de classification largement accepté basé sur les portées 1, 2 et 3 pour mesurer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'inventaire des GES a été élaboré sur la base du Protocole des GES. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation et résultant directement de ses activités. La portée 2 concerne les émissions indirectes associées à l'achat d'énergie (électricité, chauffage, climatisation). Ces émissions se produisent dans l'installation où l'énergie est produite, mais sont comptabilisées par l'organisation parce qu'elles résultent de sa consommation d'énergie. Les émissions de la portée 3 sont toutes les émissions indirectes qui résultent des activités d'une organisation, mais qui ne sont pas sous son contrôle direct. Elles comprennent à la fois les émissions en amont et en aval.

Afin d'améliorer la précision des calculs des émissions de GES du CRDI, le Centre a revu l'année de référence pour les portées 1 et 2 afin de prendre en compte l'exercice 2020-2021 au lieu de l'année civile 2021, assurant ainsi l'uniformité avec la période de déclaration du CRDI. De plus, pour calculer les émissions de la portée 2, le Centre a adopté les facteurs de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) [AIE, facteurs d'émissions 2023,

AIE, Paris <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/emissions-factors-2023> (en anglais seulement)], car ils ont été déterminés pour refléter les facteurs d'émission qui sont plus représentatifs des activités du CRDI. Pour assurer une comparaison équitable, le CRDI a appliqué rétrospectivement les facteurs équivalents, puis recalculé et reformulé les émissions de la période de la portée 2 de l'exercice 2020-2021.

### PORTÉE 1

Les émissions de la portée 1 ne représentent qu'une petite partie du profil global des émissions du CRDI.

Bien que les efforts pour réduire ces émissions soient importants, il est nécessaire de se concentrer sur les émissions indirectes afin d'atteindre des objectifs de durabilité plus larges.

### PORTÉE 2

Dans l'ensemble, les émissions de portée 2 ne représentent qu'un faible pourcentage des émissions globales du CRDI. Plusieurs initiatives menées à bien ont permis de réduire de 35 % les émissions de portée 2 par rapport à l'exercice 2020-2021, principalement en raison du déménagement dans le nouveau bâtiment plus efficace du siège social.

Les émissions de GES provenant de la consommation d'électricité dans le bureau d'Ottawa ont été réduites de 53 % par rapport à l'année de référence (2020-2021) en 2023-2024.

### PORTÉE 3

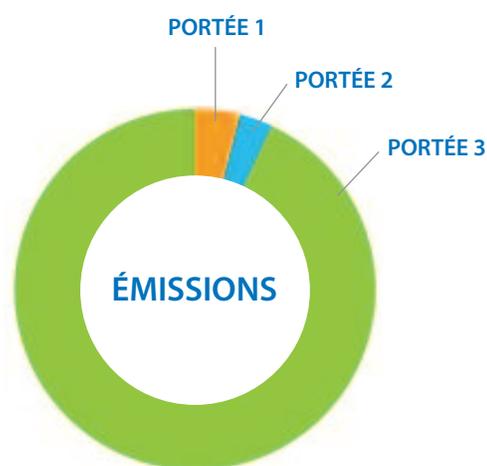
Les émissions de portée 3 sont celles qui contribuent le plus à l'empreinte carbone du CRDI et font l'objet d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'organisation qui dépend d'une collaboration étroite avec les parties

Source	Site / Activité	Émissions de GES de référence 2020-2021 (tCO2e)	Émissions de GES 2023-2024 (tCO2e)
<b>PORTÉE 1 : ÉMISSIONS DIRECTES</b>			
Consommation de gaz naturel	Siège social	83,3	83,6
Générateurs diesel d'urgence	Bureaux régionaux	0,2	0,0
Consommation de carburant (véhicules)	Bureaux régionaux	1,4	1,4
<b>Total de la portée 1</b>		<b>84,9</b>	<b>85,0</b>
<b>PORTÉE 2 : ÉMISSIONS INDIRECTES</b>			
Consommation d'électricité	Siège social	43,1	20,4
	Bureaux régionaux	51,6	41,6
<b>Total de la portée 2</b>		<b>94,7</b>	<b>62,0</b>
<b>PORTÉE 3 : ÉMISSIONS INDIRECTES</b>			
Voyages d'affaires (Catégorie 6)	Voyage en train	S.O. – Une nouvelle base de référence a été établie pour la portée 3.	0,02
	Voyage en bus		0,01
	Voyage en avion		1948,40
	Séjour à l'hôtel		13,20
<b>Total de la portée 3</b>			<b>1961,60</b>

prenantes des pays du Sud, le transport aérien est essentiel à la capacité du Centre à mettre en œuvre sa stratégie. Toutefois, les émissions liées aux déplacements du personnel sont responsables de la majeure partie de ses émissions.

Le CRDI a mis à jour sa méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre des voyages d'affaires de portée 3 – catégorie 6, en obtenant des données plus précises grâce à un suivi détaillé des types de cabines dans les voyages d'affaires en avion. En raison de la nouvelle méthodologie adoptée, les données des années précédentes pour la portée 3 ont été omises dans ce rapport, car le rendement n'est pas comparable. Par conséquent, les données de 2023-2024 seront considérées comme la nouvelle base de référence pour les émissions de GES de la portée 3.

Faisant preuve d'un engagement à réduire les émissions liées au transport aérien, le CRDI a réussi à réduire de 8 % les émissions sur les vols d'Air Canada en achetant du carburant d'aviation durable (CAD) dans le cadre du programme de voyages *Laisser moins*. Il prévoit réduire davantage les émissions en élargissant les partenariats de carburant d'aviation durable avec d'autres compagnies aériennes et en réduisant les émissions liées au transport aérien par d'autres moyens.



# LE PARCOURS DU CRDI VERS LA CARBONEUTRALITÉ D'ICI 2050

## NOTRE VOIE VERS L'AVENIR

2025-  
2030

- Réduire les émissions liées aux voyages en achetant plus de carburant d'aviation durable (CAD) lorsque cela est possible.
- Étendre les mesures des émissions de la portée 3.
- S'engager à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

2024

- Remaniement et renforcement de la fonction de gestion des risques, ce qui améliorera sa capacité à cerner et à gérer les risques liés au climat.
- Élaboration et déploiement d'un planificateur de voyages pour une utilisation plus efficace des voyages d'affaires.
- Déménagement au nouveau siège social, ce qui a permis de réduire les émissions de 53 %.
- Déménagement du Bureau régional de l'Asie dans de nouveaux locaux, ce qui a permis de réduire les émissions d'environ 23 % et d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments pour le personnel.
- Élaboration d'un modèle de travail hybride qui réduit à la fois les émissions dans les bureaux et les émissions liées aux déplacements des employés et employées vers le lieu de travail.
- Direction de nombreuses consultations avec les dirigeants et dirigeantes du Centre afin d'obtenir une rétroaction et d'améliorer la mobilisation concernant les efforts du Centre pour réduire ses émissions.
- Conclusion d'un accord avec Air Canada dans le cadre du programme *Laisser moins* pour l'achat de carburant d'aviation durable (CAD).\*

## NOS RÉALISATIONS

2021-  
2023

### La suite des choses

Le CRDI s'est engagé à lutter contre le changement climatique et ses répercussions, à maintenir la résilience et l'adaptabilité en soutenant la recherche et l'innovation de haute qualité dans les régions en développement. Le Centre joue un rôle de premier plan dans l'intégration des considérations climatiques dans la recherche sur le développement, en vue d'apporter une contribution significative aux objectifs mondiaux de durabilité. Dans le cadre de son mandat et de ses activités, le CRDI s'efforcera de mieux comprendre et gérer les nouveaux risques et occasions liés au changement climatique et continuera de faire preuve de responsabilité et de clairvoyance dans sa prise en compte des enjeux climatiques.

\* Le carburant d'aviation durable (CAD) est un carburant de rechange fabriqué à partir de matières premières non pétrolières qui réduit les émissions du transport aérien.



## États financiers

## États financiers

### Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

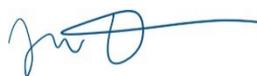
La direction assume la responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements financiers qui sont exposés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs du Centre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, comprennent des chiffres qui reflètent les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée dans l'ensemble du rapport annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers et des systèmes de comptabilité dont ils sont tirés. De plus, le Centre maintient un cadre de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables; que les transactions sont autorisées et comptabilisées; que les actifs sont protégés; et que les passifs sont comptabilisés. Par ailleurs, la direction s'assure que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans la poursuite des objectifs organisationnels et que les activités sont réalisées conformément à la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et au Règlement général du Centre.

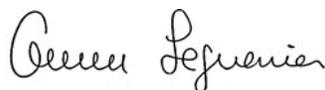
Les responsabilités des vérificateurs internes du Centre comprennent l'examen des contrôles internes, ce qui comprend les contrôles comptables et financiers, et leur utilisation. Le vérificateur général du Canada procède, en toute indépendance, à un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'audit comprend les sondages et autres procédés nécessaires afin de permettre à la vérificatrice générale du Canada d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil demeure à l'entière disposition des vérificateurs internes et externes.

Il incombe au Conseil des gouverneurs de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil bénéficie de l'aide du Comité des finances et de l'audit pour superviser et s'acquitter de sa responsabilité de surveillance financière, qui comprend l'examen des états financiers avec la direction et les vérificateurs externes avant de recommander leur approbation au Conseil. Ce Comité, formé de gouverneurs indépendants, se réunit périodiquement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Au nom de la direction,



Julie Delahanty  
Présidente



Geneviève Leguerrier, CPA  
Vice-présidente, Ressources,  
et chef de la direction financière

Ottawa (Canada)  
18 juin 2024



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Centre de recherches pour le développement international et au ministre du Développement international

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de recherches pour le développement international (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de l'analyse de la direction contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la

conformité a été effectuée sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et les règlements administratifs du Centre de recherches pour le développement international.

À notre avis, les opérations du Centre de recherches pour le développement international dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Centre de recherches pour le développement international aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Centre de recherches pour le développement international à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mimma Venema, CPA, CA, CGA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 18 juin 2024

## État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 mars

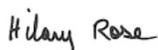
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Courants		
Trésorerie (note 2)	38 594	48 081
Placements (note 3)	4 657	15 676
Créances et charges payées d'avance (note 4)	9 202	13 317
	<u>52 453</u>	<u>77 074</u>
Non courants		
Placements (note 3)	51 166	27 403
Immobilisations corporelles (note 5)	7 574	5 122
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 7)	25 551	26 884
	<u>136 744</u>	<u>136 483</u>
<b>Passifs</b>		
Courants		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	20 660	19 579
Obligations locatives (note 9)	988	862
Produits reportés (note 10)	62 127	63 318
	<u>83 775</u>	<u>83 759</u>
Non courants		
Produits reportés (note 10)	8 745	7 619
Avantages du personnel (note 11)	1 016	1 070
Obligations locatives (note 9)	25 925	26 635
	<u>119 461</u>	<u>119 083</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Non affectés	2 097	1 442
Affectés (note 12)	1 276	1 296
Nets investis en immobilisations (notes 5 et 6)	7 574	5 122
Réservés	6 336	9 540
	<u>17 283</u>	<u>17 400</u>
	<u>136 744</u>	<u>136 483</u>
Engagements (note 13)		
Éventualités (note 14)		

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

Le Conseil des gouverneurs a approuvé les présents états financiers le 18 juin 2024.



Dorothy Nyambi  
Présidente  
Conseil des gouverneurs



Hilary Rose  
Présidente  
Comité des finances et de l'audit

## État du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Charges</b>		
Programmation en recherche pour le développement (note 15)		
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire (note 16)	114 368	122 495
Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds (note 16)	71 858	60 315
Renforcement des capacités de recherche	<u>44 395</u>	<u>38 130</u>
	230 621	220 940
Services généraux et administratifs (note 15)	24 254	24 300
<b>Total des charges</b>	<u><b>254 875</b></u>	<u><b>245 240</b></u>
<b>Produits</b>		
Contributions de bailleurs de fonds (note 17)	86 413	71 434
Produits financiers	969	667
Autres produits	<u>1 136</u>	<u>1 492</u>
	88 518	73 593
Coûts d'exploitation avant crédit parlementaire	(166 357)	(171 647)
Crédit parlementaire (note 17)	<u>166 240</u>	<u>158 291</u>
<b>Résultats d'exploitation nets</b>	<u><b>(117)</b></u>	<u><b>(13 356)</b></u>

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

## État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Capitaux propres non affectés</b>		
Au début de l'exercice	1 442	12 590
Résultats d'exploitation nets	(117)	(13 356)
Virements nets en provenance d'autres catégories de capitaux propres	772	2 208
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 097</u>	<u>1 442</u>
<b>Capitaux propres affectés</b>		
Au début de l'exercice	1 296	1 285
(Diminution) augmentation nette	(20)	11
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 276</u>	<u>1 296</u>
<b>Capitaux propres nets investis en immobilisations</b>		
Au début de l'exercice	5 122	1 692
Augmentation nette	2 452	3 430
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 574</u>	<u>5 122</u>
<b>Capitaux propres réservés</b>		
Au début de l'exercice	9 540	15 189
Virements nets en direction d'autres catégories de capitaux propres	(3 204)	(5 649)
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 336</u>	<u>9 540</u>
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<u><u>17 283</u></u>	<u><u>17 400</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultats d'exploitation nets	<b>(117)</b>	<b>(13 356)</b>
Ajustements pour déterminer le flux de trésorerie (affecté) aux activités d'exploitation ou provenant de celles-ci		
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	775	757
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 683	2 355
Amortissement des primes et de la remise d'investissements	(316)	(29)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	17
Gain sur modification de bail	-	(84)
Avantages du personnel	(54)	(9)
	<b>2 088</b>	<b>3 007</b>
Variation des éléments d'exploitation sans incidence sur la trésorerie		
Créances et charges payées d'avance	634	(3 413)
Créditeurs et charges à payer	1 174	1 306
Produits reportés	3 416	9 869
	<b>5 224</b>	<b>7 762</b>
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation</b>	<b>7 195</b>	<b>(2 587)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de placements	(28 142)	(12 930)
Placements arrivés à échéance	15 714	4 999
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 320)	(4 441)
Produits nets de la cession d'immobilisations corporelles	-	33
<b>Sorties de fonds liées aux activités d'investissement</b>	<b>(15 748)</b>	<b>(12 339)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Paiement des obligations locatives	(934)	(2 068)
<b>Sorties de fonds liées aux activités de financement</b>	<b>(934)</b>	<b>(2 068)</b>
<b>Diminution de la trésorerie</b>	<b>(9 487)</b>	<b>(16 994)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>48 081</b>	<b>65 075</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>38 594</b>	<b>48 081</b>

Renseignements supplémentaires (note 21)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024

## 1. Mode de présentation des états financiers

### A) Renseignements généraux

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre ou CRDI) est une société d'État canadienne sans capital-actions, n'est pas un agent de Sa Majesté. Il a été créé en 1970 comme organisme de bienfaisance enregistré par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Les activités du Centre sont financées principalement au moyen d'un crédit annuel reçu du Parlement du Canada. En vertu du paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Centre n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, exception faite des articles 89.8 à 89.92, du paragraphe 105(2) et des articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

Le Centre a pour mission de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

### B) Mode de présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés par le Centre conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Ces états financiers ont été établis en fonction du coût historique, sauf pour les investissements qui sont évalués au coût d'amortissement et pour certains autres instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (c.-à-d. la monnaie de fonctionnement du Centre). De plus, toutes les valeurs sont arrondies au millier de dollars près (000 dollar), sauf indication contraire.

### C) Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives sont présentées dans ces états financiers dans la section appropriée de ces notes. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire.

### D) Jugements et estimations d'importance

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables et des normes comptables du Centre, la direction est tenue de procéder à des estimations et de formuler des jugements et des hypothèses en ce qui concerne les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne ressortent pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme étant pertinents. Les montants réels pourraient différer des estimations. Ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. L'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations, ou toute modification d'un jugement d'importance, pourrait entraîner un rajustement de la valeur divulguée des actifs et des passifs au cours d'exercices ultérieurs.

Les informations sur les jugements, les estimations et les hypothèses, qui sont utiles à la compréhension de ces états financiers, sont présentées dans les notes pertinentes comme suit :

- Risque de crédit (note 4 *Créances et charges payées d'avance*)
- Durée de vie utile des immobilisations (note 5 *Immobilisations corporelles*)
- Évaluation des taux d'emprunt (note 7 *Actifs au titre du droit d'utilisation*)
- Facteurs de détermination des avantages du personnel (note 11 *Avantages du personnel*)
- Provisions et passifs éventuels (note 14 *Éventualités*)
- Risques associés aux instruments financiers (note 19 *Instruments financiers et risques associés*)

Les jugements, estimations et hypothèses sont régulièrement révisés. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et les périodes futures si la révision touche la période visée ainsi que les périodes futures.

E) Fiscalité

Le Centre est exonéré d'impôt, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

F) Application de nouvelles normes comptables

I. Nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont entrées en vigueur en 2023

Aucune nouvelle norme, modification ou interprétation ayant eu une incidence sur les présents états financiers n'a été publiée par le CNCI ou le Comité d'interprétation des normes IFRS.

II. Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur

Il n'y a pas de normes comptables futures ou amendements publiés par le CNCI qui devraient avoir des répercussions importantes sur les états financiers du Centre.

## 2. Trésorerie

### Méthode comptable

La trésorerie comprend les fonds déposés dans les institutions financières et la petite caisse nominale dans les bureaux régionaux. Elle est évaluée à la juste valeur et son rendement est activement surveillé. De plus, la trésorerie qui n'est pas immédiatement nécessaire pour le fonds de roulement peut être investie conformément à la politique d'investissement du Centre.

## 3. Placements et équivalents de trésorerie

### Méthode comptable

Les placements consistent en des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables du capital et des intérêts et des échéances fixes. Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor dont l'échéance est inférieure à 90 jours. Le modèle économique du Centre consiste à détenir les placements et les équivalents de trésorerie jusqu'à leur échéance afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels. Le Centre détient actuellement des obligations cotées en bourse, des certificats de placement garantis et des bons du Trésor qui sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et qui font l'objet de dépréciations. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel les investissements sont décomptabilisés, modifiés ou dépréciés. Le Centre a une politique en matière d'investissements approuvée par le Comité des finances et de l'audit du Conseil. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et inclus dans le revenu de l'exercice.

### Renseignements complémentaires

Les portefeuilles d'investissement du Centre sont constitués d'instruments financiers de banques canadiennes fédérales, provinciales, municipales, de sociétés et de banques des annexes I et II. Les obligations ont des taux d'intérêt effectifs qui varient de 1,38 % à 4,42 % (taux d'intérêt nominal variant de 1,40 % à 7,35 %), les certificats de placement garanti (CPG) ont des taux d'intérêt fixes qui varient de 0,5 % à 5,55 %. Les dates d'échéance des obligations varient de septembre 2024 à octobre 2032 et celles des CPG varient d'avril 2024 à mai 2028. La direction a l'intention de conserver tous les investissements jusqu'à leur échéance.

La valeur comptable nette, mesurée au coût amorti, et la juste valeur de ces investissements sont présentées dans les tableaux suivants. Les justes valeurs des investissements peuvent être déterminées par (a) des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1); (b) des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) (niveau 2); ou (c) des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3). Les justes valeurs des placements du Centre ne sont pas cotées sur un marché actif, mais sont plutôt déterminées à partir des prix cotés sur un marché de gré à gré décentralisé, ce qui est considéré comme le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Valeur comptable nette au coût amorti 31 mars 2024	Juste valeur 31 mars 2024	Valeur comptable nette au coût amorti 31 mars 2023	Juste valeur 31 mars 2023
Obligations :				
Fédérales	3 021	2 668	3 010	2 705
Provinciales	30 972	30 202	17 221	16 503
De sociétés	3 939	3 686	3 951	3 610
Municipales	891	832	897	843
Total des obligations	38 823	37 388	25 079	23 661
Certificats de placement garantis	17 000	17 312	18 000	18 222
	<b>55 823</b>	<b>54 700</b>	<b>43 079</b>	<b>41 883</b>

#### Taux d'intérêt effectifs et conditions d'échéance

	Taux d'intérêt effectif	D'ici un an	Après un an, mais pas plus de cinq ans	Dans plus de cinq ans	Total
Obligations :					
Fédérales	1,85 %	—	—	3 021	3 021
Provinciales	1,38 % à 4,42 %	1 557	16 253	13 162	30 972
De sociétés	1,84 % à 3,20 %	—	3 027	912	3 939
Municipales	2,31 %	—	891	—	891
Total des obligations		1 557	20 171	17 095	38 823
Certificats de placement garantis	0,50 % à 5,55 %	3 100	13 900	—	17 000
		<b>4 657</b>	<b>34 071</b>	<b>17 095</b>	<b>55 823</b>

#### 4. Créances et charges payées d'avance

##### Méthode comptable

Les créances et les charges payées d'avance sont enregistrées dans le cours normal des activités. Les créances sont payables dès leur émission, et leur valeur comptable est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance brève de ces instruments.

##### Jugements et estimations comptables

La direction estime qu'elles ne présentent pas de risque de crédit notable. Le Centre n'a relevé aucune créance en souffrance ou ayant subi une perte de valeur au 31 mars 2024 (aucune au 31 mars 2023).

##### Renseignements complémentaires

	31 mars 2024	31 mars 2023
Créances		
Contributions de bailleurs de fonds	3 565	6 550
Crédit parlementaire	—	2 845
Autres	3 322	2 444
	6 887	11 839
Charges payées d'avance	2 315	1 478
Total des créances et des charges payées d'avance	<b>9 202</b>	<b>13 317</b>

## 5. Immobilisations corporelles

### Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site où elle se trouve. Toutes les dépenses d'entretien sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile dès que les actifs peuvent être utilisés par le Centre, et sont comptabilisées de façon linéaire. La durée de vie utile prévue de chaque catégorie d'immobilisation corporelle est la suivante :

Catégorie d'immobilisation corporelle	Durée de vie utile
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicule	De 3 à 7 ans
Systèmes de communication	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie de l'immobilisation, selon la première éventualité

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession.

Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle) est inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel elle est décomptabilisée. La valeur résiduelle, la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à la fin de chaque exercice et sont rajustées de manière prospective, s'il y a lieu.

Le Centre évalue les immobilisations corporelles chaque année afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global.

### Jugements et estimations comptables

Voici les principales sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la fin de la période visée par le rapport qui présentent un risque important de rajustement notable des états financiers au cours des 12 prochains mois :

- La durée de vie utile est évaluée chaque année et est fondée sur les meilleures estimations de la direction quant à la période de service fournie par les actifs.
- Les modifications des estimations de la durée de vie utile toucheraient les charges d'amortissement futures et la valeur comptable future des actifs.

### Renseignements complémentaires

	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Véhicule	Systèmes de communication	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>						
<b>au 31 mars 2023</b>	875	1 702	129	217	4 136	7 059
Acquisitions	—	759	—	425	2 043	3 227
Cessions	(190)	(38)	—	(97)	(416)	(741)
<b>au 31 mars 2024</b>	685	2 423	129	545	5 763	9 545

<b>Amortissement cumulé</b>						
<b>au 31 mars 2023</b>	(589)	(129)	(92)	(217)	(910)	(1 937)
Amortissement pour l'exercice	(100)	(386)	(6)	(24)	(259)	(775)
Cessions	190	38	—	97	416	741
<b>au 31 mars 2024</b>	<b>(499)</b>	<b>(477)</b>	<b>(98)</b>	<b>(144)</b>	<b>(753)</b>	<b>(1 971)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
<b>au 31 mars 2023</b>	286	1 573	37	—	3 226	5 122
<b>au 31 mars 2024</b>	<b>186</b>	<b>1 946</b>	<b>31</b>	<b>401</b>	<b>5 010</b>	<b>7 574</b>

Au 31 mars 2024, aucune immobilisation corporelle du Centre n'avait subi de perte de valeur.

## 6. Immobilisations incorporelles

### Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles du Centre comprennent les logiciels qui ne font partie intégrante d'aucun matériel informatique. Les logiciels sont d'abord comptabilisés au coût, ce qui comprend le coût du matériel et tous les autres coûts directement attribuables au fait d'amener les logiciels en question à l'état de fonctionnement nécessaire pour l'utilisation prévue. Après cette comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction de tout amortissement cumulé et de tout cumul de pertes de valeur. La période et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations. La durée de vie utile prévue de cette catégorie d'immobilisation est de trois à cinq ans.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession.

La charge d'amortissement est comptabilisée dans l'état du résultat global. Le Centre évalue les immobilisations incorporelles chaque année afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations incorporelles. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global.

### Renseignements complémentaires

	<b>Logiciel</b>
<b>Coût</b>	
<b>au 31 mars 2023</b>	409
Acquisitions	—
Cessions	—
<b>au 31 mars 2024</b>	<b>409</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
<b>au 31 mars 2023</b>	(409)
Amortissement pour l'exercice	—
Cessions	—
<b>au 31 mars 2024</b>	<b>(409)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	
<b>au 31 mars 2023</b>	—
<b>au 31 mars 2024</b>	<b>—</b>

Au 31 mars 2024, aucune immobilisation incorporelle du Centre n'avait subi de perte de valeur.

## 7. Actifs au titre du droit d'utilisation

### Méthode comptable

Le Centre loue des locaux à bureaux dans six pays dans le cours normal de ses activités. La durée moyenne des baux de locaux à bureaux est de 12 ans. Lors de l'entrée en vigueur d'un contrat, le Centre évalue si le contrat est ou contient un contrat de location qui confère le droit d'utiliser un actif pendant un certain temps en échange de contreparties. Le Centre reconnaît un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en ce qui concerne tous les contrats de location dans lesquels il est locataire, à l'exception des contrats de location de faible valeur, par exemple ceux qui concernent l'équipement de technologie de l'information, ou les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois. Le Centre applique l'exemption de comptabilisation pour ces contrats de location et les paiements de ceux-ci sont comptabilisés en tant que charges de services généraux et administratifs relatives au mobilier de bureau, à l'équipement et à l'entretien dans l'état du résultat global de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat de location (voir la note 15). Le Centre utilise une méthode pratique indiquée dans la norme pour ne pas séparer les éléments non locatifs des éléments locatifs.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, ce qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, tous les paiements de location versés au moment de la date d'entrée en vigueur du contrat de location, ou préalablement, après déduction des mesures incitatives à la location reçues, tous les coûts directs initiaux encourus, et une estimation des coûts de démantèlement pour restaurer l'actif sous-jacent.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat de location. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat si le Centre est raisonnablement certain d'exercer cette dernière. À la fin de chaque période visée par le rapport, une évaluation est effectuée pour déterminer s'il existe des indications que les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif au titre du droit d'utilisation est estimée et une charge de dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation excède sa valeur recouvrable.

### Jugements et estimations comptables

Les taux d'emprunt marginaux qui sont appliqués aux obligations locatives varient selon l'environnement économique dans lequel le contrat de location a été conclu, le taux sans risque propre au pays et à la durée du contrat de location. Le taux d'emprunt marginal représente le taux applicable si le Centre avait emprunté des fonds sur une durée semblable, pour un actif semblable, et dans un environnement économique semblable. Le taux est calculé à l'aide de divers intrants, car le Centre n'effectue aucun emprunt.

### Renseignements complémentaires

Le Centre a calculé les obligations locatives en utilisant le taux d'emprunt marginal compris entre 3,8 % et 13,5 %. Le taux moyen pondéré au 31 mars 2024 est de 5,42 % (5,38 % au 31 mars 2023).

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
<b>Coût</b>		
Contrats de location au début de l'exercice	38 658	13 168
Acquisitions	350	25 490
	<u>39 008</u>	<u>38 658</u>
<b>Amortissement cumulé</b>		
Au début de l'exercice	(11 774)	(9 419)
Amortissement pour l'exercice	(1 683)	(2 355)
	<u>(13 457)</u>	<u>(11 774)</u>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<u><u>25 551</u></u>	<u><u>26 884</u></u>

Le Centre a dépensé une somme de 188 \$ pour des contrats de location touchant des actifs de faible valeur à l'égard desquels l'exemption de comptabilisation a été appliquée.

Le Centre disposait également d'un bail de 11 mois pour des bureaux en Inde, qui a commencé le 1<sup>er</sup> mars 2023, et pour lequel l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme a également été appliquée. La valeur totale de ce bail était de 275\$, et le Centre a dépensé 124 \$ en frais liés à ce bail à court terme jusqu'au 31 juillet 2023.

Le Centre dispose également d'un bail d'un an pour des bureaux en Jordanie, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et pour lequel l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme a également été appliquée. La valeur totale du bail est de 44 \$, et le Centre a dépensé 44 \$ en frais liés à ce bail à court terme. Le Centre a signé un nouveau bail pour le même espace de bureau qui a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée de six mois, de sorte que l'exemption de comptabilisation pour les contrats de location à court terme a été appliquée. La valeur totale de ce bail est de 27 \$, et le Centre a dépensé 23 \$ en frais liés à ce bail à court terme. En outre, le Centre a signé un nouveau bail pour un autre bureau en Jordanie, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée de cinq ans.

## 8. Créditeurs et charges à payer

### Méthode comptable

Les créditeurs et les charges à payer sont enregistrés dans le cours normal des opérations et sont classés à titre de passifs à courants si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins. Les créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti.

### Renseignements complémentaires

Les créditeurs et les charges à payer du Centre comprennent principalement les montants impayés pour les achats liés aux activités corporatives, les subventions à verser en vertu d'accords et les charges à payer au titre des heures supplémentaires et des congés annuels payés des employés et employées. La valeur comptable de ces passifs avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance brève.

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Subventions à verser et régularisations	10 173	9 432
Charges salariales	5 482	4 543
Engagements liés au commerce	4 638	5 218
Prestation de départ (note 11)	70	69
Autres	297	317
	<b>20 660</b>	<b>19 579</b>

## 9. Obligations locatives

### Méthode comptable

Les obligations locatives comprennent les sommes dues pour des actifs au titre du droit d'utilisation. À la date d'entrée en vigueur, l'obligation locative est comptabilisée à la valeur actuelle des futurs paiements de location fixes. Après la date d'entrée en vigueur du contrat, le passif sera réévalué en actualisant les paiements de location révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé, si la durée du contrat de location change. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal théorique du Centre.

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Au début de l'exercice	27 497	4 160
Acquisitions	350	25 405
Frais d'intérêts	1 458	678
Paiements de location	(2 392)	(2 746)
	<b>26 913</b>	<b>27 497</b>
<b>Obligations locatives incluses dans l'état de la situation financière</b>		
Courantes	988	862
Non courantes (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	4 983	4 189
Non courantes (dans plus de cinq ans)	20 942	22 446
	<b>26 913</b>	<b>27 497</b>

	31 mars 2024	31 mars 2023
<b>Analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés</b>		
Courants	2 403	2 307
Non courants (dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans)	9 895	9 347
Non courants (dans plus de cinq ans)	27 512	30 112
	<b>39 810</b>	<b>41 766</b>

## 10. Produits reportés

Les produits reportés comprennent la partie non dépensée des fonds reçus ou à recevoir au titre des activités financées par des contributions de bailleurs de fonds, ainsi que la partie non dépensée de la somme qui, dans le crédit parlementaire, peut être reçue pour des projets et des programmes particuliers.

### Renseignements complémentaires

#### a. Contributions de bailleurs de fonds au financement de la programmation en recherche pour le développement

	31 mars 2024	31 mars 2023
Courants	56 376	55 933
Non courants	8 745	7 619
	<b>65 121</b>	<b>63 552</b>

Sur le total des contributions différées des bailleurs de fonds, Affaires mondiales Canada représentent 10 174 \$ (12 224 \$ au 31 mars 2023), dont : 10 174 \$ (11 349 \$ au 31 mars 2023) ont été reçus et 0 \$ (875 \$ au 31 mars 2023) est à recevoir à la fin de l'exercice.

#### b. Crédit parlementaire – projets et programmes précis

	31 mars 2024	31 mars 2023
Courants	5 751	7 385

#### c. Total des produits reportés

	31 mars 2024	31 mars 2023
Courants	62 127	63 318
Non courants	8 745	7 619
	<b>70 872</b>	<b>70 937</b>

## 11. Avantages du personnel

### Méthode comptable

#### Prestations de retraite – siège social

La plupart des employées et employés du Centre qui travaillent au siège social adhèrent au régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées créé en vertu d'une loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employées et employés et le Centre versent tous deux des cotisations pour couvrir le coût actuel du Régime.

Conformément à la loi en vigueur, le Centre n'a aucune obligation, légale ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de services antérieurs ou d'insuffisances de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à

titre de charges de l'exercice au cours duquel les employées et employés fournissent des services et représentent l'ensemble des obligations du Centre en matière de prestations de retraite.

#### **Prestations de retraite – bureaux régionaux**

Le Centre participe à certains régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employées et employés des bureaux régionaux qui y sont admissibles. Les cotisations versées par le Centre à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employées et employés à ces régimes. Les cotisations du Centre sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations du Centre.

#### **Indemnités de départ**

Avant juin 2012, le Centre versait à certains de ses employées et employés des indemnités de départ en cas de départ volontaire. Ces indemnités étaient fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Certains membres du personnel ont choisi d'attendre de quitter le Centre (démission ou départ à la retraite) pour toucher l'indemnité accumulée.

Par ailleurs, la direction détermine l'obligation restante au titre de l'indemnité constituée au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée chaque année. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024.

#### **Congés de maladie**

Les employées et employés ont droit chaque année à un certain nombre de jours de congé de maladie payés. Les jours de congé de maladie non utilisés peuvent être accumulés indéfiniment, mais il s'agit d'un avantage sans droits acquis en ce sens qu'ils ne peuvent être remboursés en espèces ni utilisés comme jours de vacances. La direction détermine l'obligation au titre des congés de maladie au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée chaque année. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024. Le Centre inclut les congés à ce titre dans le passif à court terme.

#### **Jugements et estimations comptables**

Il est nécessaire de s'appuyer sur des hypothèses pour établir les obligations au titre des prestations définies à verser aux employées et employés dans le futur. La comptabilité des prestations définies vise à refléter la constatation des coûts des prestations sur la période de service approximative de l'employé, ou lorsqu'un événement donnant lieu au droit aux prestations se produit selon les dispositions du régime. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Centre pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et les coûts des prestations sont le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux d'inflation, ce qui influe sur les taux de croissance de la rémunération à long terme. Chaque année, le Centre consulte des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Les changements dans ces hypothèses peuvent avoir une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

#### **Renseignements complémentaires**

##### **Prestations de retraite – siège social**

Le président du Conseil du Trésor du Canada fixe les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple des cotisations que doivent verser les employées et employés. Le taux de cotisation général de l'employeur en vigueur à la fin de l'exercice était de 10,9 % du salaire brut (11,1 % au 31 mars 2023). Des charges totales de 3 370 \$ (2 877 \$ au 31 mars 2023) ont été comptabilisées pour les cotisations versées pendant l'exercice.

Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le nombre d'années. La valeur du service ouvrant droit à pension est calculée comme étant la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du régime de pensions du Canada et du régime des rentes du Québec, et indexées en fonction de l'inflation.

##### **Prestations de retraite – bureaux régionaux**

Les contributions du Centre à l'ensemble des bureaux régionaux s'élevaient à 541 \$ pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024 (463 \$ au 31 mars 2023).

##### **Indemnités de départ**

Ce régime n'est pas capitalisé; il n'y a donc pas d'actif inscrit à ce titre, ce qui fait qu'il présente un déficit égal à l'obligation au titre des prestations définies. Les prestations seront payées à même les liquidités et les crédits parlementaires reçus pour les exercices futurs.

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Obligation au titre des prestations définies – à la fin de l'exercice précédent	1 139	1 141
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18	17
Charge d'intérêts	52	42
Indemnités versées au cours de l'exercice	(192)	(236)
(Gain) Perte actuarielle	69	175
Obligation au titre des prestations définies– à la fin de l'exercice	<b>1 086</b>	<b>1 139</b>

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Courants	70	69
Non courants	1 016	1 070
	<b>1 086</b>	<b>1 139</b>

### **Congés de maladie**

La prestation de congé de maladie du Centre qui est incluse dans les passifs à court terme au 31 mars 2024 est de 519 \$ (492 \$ au 31 mars 2023).

## **12. Gestion des capitaux propres**

Les soldes de capitaux propres du Centre comprennent des capitaux propres affectés et non affectés, des capitaux propres nets investis en immobilisations, et des capitaux propres réservés. Le Centre a mis en place un règlement administratif concernant les capitaux propres afin de s'assurer qu'il est adéquatement financé, et que la participation est déterminée, évaluée et gérée.

En matière de gestion des capitaux propres, le Centre cherche à conserver des fonds suffisants afin que sa situation financière soit bien assurée.

La gestion des capitaux propres est assujettie à la politique relative aux capitaux propres, qui a reçu l'aval du Conseil des gouverneurs et en vertu de laquelle le Centre affecte une partie des capitaux propres au financement d'activités de programmation et d'exploitation spéciales ou d'envergure prévues pour de futurs exercices financiers. Par ailleurs, la direction met de côté une partie des capitaux propres pour constituer une réserve aux fins de la planification financière. Cette réserve vise à absorber les répercussions de toute fluctuation marquée des dépenses au titre de la programmation en recherche pour le développement. Enfin, le Centre n'est assujetti à aucune exigence extérieure relative à ses capitaux propres.

### **Renseignements complémentaires**

#### **Capitaux propres affectés**

Les capitaux propres affectés destinés à des programmes spéciaux ou importants diminuent à mesure que les fonds sont utilisés pour ces programmes. En 2011-2012, 1,1 million de dollars ont été mis de côté au titre des capitaux propres dans un fonds de dotation légué au Centre en vue de l'octroi, chaque année à perpétuité, de la bourse John G. Bene en foresterie communautaire. En 2016-2017, on a ajouté 0,1 million de dollars aux capitaux propres affectés pour les fonds reçus pour les bourses David et Ruth Hopper et Ramesh et Pilar Bhatia du Canada. Ces fonds sont utilisés pour soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs par le biais de bourses d'études ou de stages.

#### **Capitaux propres nets investis en immobilisations**

Il s'agit des investissements nets du Centre dans des immobilisations qui seront amorties sur des périodes comptables à venir (voir les notes 5 et 6).

#### **Capitaux propres réservés**

Les capitaux propres réservés ont pour objectif d'assurer la position financière du Centre en faisant en sorte que celui-ci dispose d'un solde raisonnable pour absorber les fluctuations touchant le décaissement des engagements pluriannuels en cours au titre des

programmes de recherche et pour financer de futures acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les investissements ou initiatives à venir.

### 13. Engagements

#### Liés aux projets de recherche

Le Centre s'est engagé à effectuer des versements de subvention pouvant atteindre 331,7 millions de dollars (269,1 millions de dollars au 31 mars 2023) au cours des six prochains exercices, dans la mesure où le Parlement et les bailleurs de fonds lui octroient les sommes nécessaires et où les bénéficiaires respectent les conditions des accords de subvention. De cette somme, 192,2 millions de dollars (185,4 millions de dollars au 31 mars 2023) devraient provenir de crédits parlementaires futurs, le solde de 139,5 millions de dollars (83,7 millions de dollars au 31 mars 2023) devant être obtenu en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds.

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
D'ici un an	145 717	112 719
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	185 662	156 258
Dans plus de cinq ans	278	150
Total des paiements à effectuer	<u><u>331 657</u></u>	<u><u>269 127</u></u>

#### Autres

Le Centre est tenu de respecter divers accords relatifs à des produits et services au Canada et à l'étranger. Les accords expirent à des dates différentes, et le dernier prend fin en 2042. Les paiements à effectuer en vertu de ces engagements sont les suivants :

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
D'ici un an	6 350	7 521
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	14 763	12 960
Dans plus de cinq ans	36 275	39 646
Total des paiements à effectuer	<u><u>57 388</u></u>	<u><u>60 127</u></u>

### 14. Éventualités

De temps à autre, le Centre peut être visé par des procédures judiciaires, des réclamations et des litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. En se fondant sur des avis juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces recours n'ait des répercussions importantes sur l'état intermédiaire résumé de la situation financière ni sur l'état du résultat global.

Au 31 mars 2024, il n'y avait aucune réclamation pour laquelle des provisions ont été enregistrées au passif (1,1 million de dollars au 31 mars 2023).

## 15. Tableau des charges

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
<b>Programmation en recherche pour le développement</b>		
Contributions destinées aux institutions et aux particuliers	178 471	177 287
Salaires et avantages liés aux activités de base	27 193	22 959
Salaires et avantages liés aux projets cofinancés <sup>a</sup>	7 776	5 629
Services professionnels	7 269	5 442
Déplacements	1 994	1 124
Locaux	1 386	1 765
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 145	1 578
Charges liées aux projets cofinancés <sup>a</sup>	1 132	961
Intérêts sur les obligations locatives	992	454
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	595	546
Réunions et conférences	298	225
Mobilier de bureau, matériel et entretien	202	1 841
Autres	2 168	1 129
	<u>230 621</u>	<u>220 940</u>
<b>Services généraux et administratifs</b>		
Salaires et avantages	15 338	13 632
Services professionnels	3 145	3 434
Dépenses en logiciels	1 925	1 884
Mobilier de bureau, matériel et entretien	606	1 806
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	538	777
Intérêts sur les obligations locatives	466	224
Déplacements	325	180
Locaux	268	537
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	180	211
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	—	28
Autres	1 463	1 587
	<u>24 254</u>	<u>24 300</u>
<b>Total des charges</b>	<u>254 875</u>	<u>245 240</u>

<sup>a</sup> Il s'agit de tous les coûts directement reliés au renforcement des capacités de recherche dans le cadre de projets et de programmes cofinancés. Les charges à ce titre s'élèvent à 8 908 \$ (6 590 \$ au 31 mars 2023). Les charges visant les capacités de recherche correspondent à la pluralité des rôles que le CRDI joue en tant qu'organisme subventionnaire de la recherche, conseiller et courtier du savoir. Cela signifie que le CRDI est un organisme subventionnaire de la recherche et qu'il renforce les capacités des bénéficiaires tout au long du processus de recherche.

## 16. Versements de subvention

### Méthode comptable

Tous les versements de subvention à des institutions qui mènent des projets de recherche approuvés par le Centre sont tributaires de l'attribution de financement par le Parlement et de l'obtention de contributions de bailleurs de fonds. Ils sont inscrits à titre de charges, soit sous Projets de recherche financés par le crédit parlementaire, soit sous Projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds, pour l'exercice durant lequel ils deviennent exigibles en vertu des conditions des accords conclus. Les remboursements afférents à des versements de subvention effectués antérieurement sont comptabilisés en réduction des charges de l'exercice courant ou en tant qu'autres produits dans les cas où le compte de la subvention a été fermé.

## 17. Produits

### Méthode comptable

#### Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est inscrit à titre de produit de l'exercice au cours duquel il est approuvé par le Parlement. À l'exception des fonds reçus pour des projets et des programmes particuliers, qui sont reportés et comptabilisés comme des charges connexes lorsqu'ils sont engagés. Le Centre ne reçoit aucun crédit parlementaire dont la condition principale est qu'il doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des immobilisations corporelles. Hormis les crédits parlementaires reçus pour des projets et programmes particuliers, il n'existe aucune condition ou éventualité en vertu de laquelle le crédit parlementaire devrait être remboursé une fois reçu par le Centre. La *Loi sur le CRDI* confère au Conseil des gouverneurs le pouvoir d'affecter tous les fonds octroyés au Centre.

#### Contributions de bailleurs de fonds

Le Centre conclut des accords de financement conjoint (de contribution) avec différents bailleurs de fonds pour compléter son financement de la recherche pour le développement en approfondissant et en élargissant la portée de ses programmes, en augmentant ses ressources pour les projets et les programmes de recherche sur le développement, et en mettant l'innovation à l'échelle. Le Centre gère les contributions des bailleurs de fonds ainsi que sa propre contribution, laquelle est financée par le crédit parlementaire. Les sommes reçues ou à recevoir en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds sont inscrites à titre de produits reportés jusqu'à ce que le Centre remplisse les conditions associées aux accords. Ces produits reportés sont comptabilisés systématiquement à titre de produits dans l'exercice où les charges sont engagées pour les besoins pour lesquels ils ont été reçus.

#### Renseignements complémentaires

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Crédit parlementaire approuvé	164 606	159 036
Partie reportée pour des projets et des programmes précis	(7 400)	(7 715)
Crédit reporté comptabilisé	9 034	6 970
Portion du crédit parlementaire comptabilisée dans l'état du résultat global	<b>166 240</b>	<b>158 291</b>

Les produits et les charges comptabilisés à ce titre se répartissent de la manière suivante entre les différents bailleurs de fonds.

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	31 646	24 367
Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO)	21 183	6 534
Affaires mondiales Canada (AMC)	9 205	8 467
Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	4 375	3 560
Fondation Bill et Melinda Gates	3 814	4 776
Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)	3 516	8 038
Fondation Azrieli	3 444	3 496
Fondation Rockefeller	2 374	2 351
Fondation William et Flora Hewlett	1 981	3 086
Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)	1 931	3 083
The Secretary of State for Health and Social Care (DHSC) du Royaume-Uni	1 315	2 475
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	724	—
Australian Centre for International Agricultural Research	561	499
Autres organismes bailleurs de fonds	344	702
	<b>86 413</b>	<b>71 434</b>

Le Centre recouvre les coûts engagés pour l'administration des contributions de bailleurs de fonds. Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024, les sommes recouvrées s'établissaient à 7 730 \$ (6 237 \$ au 31 mars 2023), dont 837 \$ (769 \$ au 31 mars 2023) provenaient d'AMC.

## 18. Transactions avec des parties liées

### Méthode comptable

Le gouvernement du Canada est l'entité mère du Centre et exerce un contrôle sur ce dernier; par conséquent, en vertu du principe de propriété commune, le Centre est lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il procède à des transactions avec d'autres entités du gouvernement du Canada selon les conditions qui s'appliquent aux transactions avec des parties non liées. Toutes les transactions sont comptabilisées de la somme de l'échange, que l'on estime avoisiner la juste valeur.

Il est fait mention des transactions avec des parties liées aux notes 10 et 17 afférentes aux présents états financiers.

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil des gouverneurs, le président du Centre et les vice-présidents. La rémunération versée ou due aux principaux dirigeants au cours de l'exercice est résumée dans le tableau suivant.

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Salaires et avantages sociaux à court terme	1 770	1 780
Indemnités de cessation d'emploi et avantages postérieurs à l'emploi	234	354
	<u>2 004</u>	<u>2 134</u>

## 19. Instruments financiers et risques associés

### Méthode comptable

Les instruments financiers du Centre comprennent la trésorerie, les placements, les créances et les créditeurs et charges à payer enregistrés dans le cours normal de ses activités. Ils sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, qui est habituellement considérée comme équivalant au prix de transaction (contrepartie versée). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur classification.

La classification est la suivante :

#### Instruments financiers

Trésorerie  
Placements  
Créances  
Créditeurs et charges à payer

#### Classification et méthode d'évaluation

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net  
Actifs financiers au coût amorti  
Actifs financiers au coût amorti  
Passifs financiers au coût amorti

### Perte de valeur des actifs financiers

Le Centre évalue les actifs financiers à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, et ce, à l'aide d'un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Tout rajustement de la valeur comptable d'un actif financier est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2024, aucun actif financier du Centre n'avait subi de perte de valeur.

### Risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels le Centre est exposé parce qu'il possède des instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Centre a recours à divers autres instruments financiers, tels que la trésorerie, les placements, les créances, les comptes créditeurs et les charges à payer, qui découlent du cours des activités.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations envers le Centre et l'amène à subir une perte financière. Le Centre est exposé au risque de crédit puisqu'il a des placements et qu'il consent du crédit à ses bénéficiaires et à ses bailleurs de fonds dans le cours normal de ses activités. L'exposition maximale concerne les sommes ayant trait à la trésorerie, aux placements et aux créances qui sont présentées dans le bilan du Centre. Le Centre n'utilise pas de dérivés de crédit ou d'instruments semblables afin d'atténuer le risque et, par conséquent, l'exposition maximale est la valeur comptable totale ou la valeur nominale de l'actif financier. Le Centre réduit au minimum le risque de crédit sur les liquidités en ne les déposant qu'auprès d'une institution financière réputée et de qualité. Par ailleurs, la direction estime que le risque de crédit associé aux créances est minime puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités du gouvernement du Canada. Le risque de crédit associé aux créances exigibles des bailleurs de fonds est estimé comme faible par la direction, puisque la plupart des créances sont exigibles d'entités gouvernementales canadiennes ou étrangères qui ont passé des contrats avec le Centre. La politique en matière de placements du Centre définit la cote de crédit minimale des parties qui est acceptable en ce qui a trait aux placements. Les placements dans les établissements financiers et les sociétés doivent obtenir, de deux agences de cotation extérieures, des cotes minimales équivalent à la cote R-1 (faible) du Dominion Bond Rating Service (DBRS) s'ils sont émis par des gouvernements, des banques et des sociétés commerciales de l'annexe I et de l'annexe II. Les instruments de placement à moyen et à long terme, quant à eux, sur le plan des cotes du DBRS, doivent obtenir au moins la cote A (faible), s'ils sont émis par des gouvernements, ou la cote AA (faible), par des banques de l'annexe I avec une limite d'investissement de 4 millions de dollars, la cote A (faible), par des banques de l'annexe I avec une limite d'investissement de 1 million de dollars, et de l'annexe II pour les banques et les sociétés commerciales. Le Centre examine régulièrement la cote de crédit des émetteurs desquels il a obtenu des placements et consulte la vice-présidente, Ressources, et chef de la direction financière quand la cote de crédit d'un émetteur passe sous le niveau prévu dans la politique. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs réexamine et approuve au besoin la politique en matière de placements. Cette politique et les procédures connexes ont pour but de gérer et de limiter le risque de crédit associé aux instruments financiers.

### Concentrations du risque de crédit

Le tableau suivant résume les risques que court le Centre en matière de crédit.

	<u>Cote DBRS</u>	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Fédéral	AAA	3 021	3 010
Provincial	R-1M/A+ à AA+	30 972	17 221
De société	A- à AA+	3 939	3 951
Municipal	A+	891	897
Banques canadiennes de l'annexe I	R1H/BBB+ à AA+	16 800	17 800
Banques canadiennes de l'annexe II	A-1 à AA+	200	200
		<u>55 823</u>	<u>43 079</u>

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix des marchés. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le Centre est exposé à des pertes éventuelles en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de change.

### Risque de change

Par risque de change, on entend l'effet défavorable que les fluctuations des taux de change risquent d'avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le Centre est exposé à un risque de change en partie en raison des coûts d'exploitation locaux de ses cinq bureaux régionaux situés à différents endroits dans le monde. En ce qui concerne les charges de ses bureaux régionaux, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants.

Le Centre conclut, avec des bailleurs de fonds non canadiens, des accords de contribution pluriannuels qui sont libellés dans d'autres devises que le dollar canadien. À la réception, un paiement périodique d'un bailleur de fonds est converti comme il est décrit dans la note 20. Le Centre engage par ailleurs des charges et conclut des accords de subvention pluriannuels qui sont principalement libellés en dollars canadiens. De plus, le Centre gère le risque de change engendré par ces activités en mettant de côté une partie des fonds obtenus en vertu de l'accord de contribution pour absorber les gains et les pertes de change. L'importance des fonds ainsi mis de côté est fonction des fluctuations annuelles réelles des devises; on n'ajoute des fonds qu'au besoin et on ne les débouque qu'au moment où l'accord tire à sa fin et qu'il n'est plus nécessaire de les mettre de côté. En ce qui concerne les produits qu'il reçoit

en devises, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants pour un exercice donné.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Centre est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses investissements, car cela aurait une incidence sur la juste valeur des instruments. La gestion du Centre entend conserver ces instruments jusqu'à l'échéance, de percevoir les flux de trésorerie contractuels pour la durée du placement et de réduire l'exposition aux fluctuations de la juste valeur. La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt élevé.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à échéance. Celui-ci peut provenir de la non-concordance des flux de trésorerie ayant trait aux éléments d'actif et de passif. Par ailleurs, la fonction de trésorerie est chargée de la gestion des liquidités du Centre. Le Centre gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels et en faisant concorder les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Le Centre peut également disposer de placements dans des titres négociables faciles à convertir en espèces, afin de s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins de trésorerie prévus. Compte tenu du calendrier des encaissements et des décaissements, l'exposition du Centre au risque de liquidité est minime.

## **20. Conversion de devises**

### **Méthode comptable**

Les transactions libellées dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de référence, les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de la période durant laquelle ils surviennent. Quant aux éléments non monétaires, ils sont mesurés au coût historique et ne sont pas réévalués. Le Centre n'a pas activement recours à des instruments de couverture pour se protéger contre les fluctuations des devises.

## **21. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie**

	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
Charges d'intérêts sur les obligations de location	1 458	678
Intérêts reçus de dépôts bancaires	1 866	883
Intérêts reçus des investissements	1 163	630

La variation des créances et des charges payées d'avance exclut un montant de -3,5 millions de dollars (-4,6 millions de dollars au 31 mars 2023), car ce montant concerne les produits reportés.

La variation des comptes créditeurs et des charges à payer exclut un montant de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 mars 2023), car ce montant est lié à l'acquisition de biens et d'équipements, dans le cadre des activités d'investissement.

## Nous rejoindre

[crdi.ca](http://crdi.ca)

Suivez-nous!    

Abonnez-vous au Bulletin du CRDI : <https://crdi.ca/fr/abonnez-vous>

La bibliothèque numérique du CRDI : <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/?locale-attribute=fr>

Opérations et soutien numériques : [informationservices@crdi.ca](mailto:informationservices@crdi.ca)

Renseignements généraux : [info@crdi.ca](mailto:info@crdi.ca)

### Siège social

Centre de recherches pour le développement international  
C.P. 8500 Ottawa (Ontario) K1G 3H9  
Canada  
(adresse postale)

45, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), Canada K1P 1A4

Téléphone : 1-613-236-6163

Télécopieur : +1 613-238-7230

Courriel : [info@crdi.ca](mailto:info@crdi.ca)

### Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

Juncal 1385 14<sup>e</sup> étage, 11.000 Montevideo, Uruguay

Téléphone : +598 2 915 0492

Courriel : [lacro@crdi.ca](mailto:lacro@crdi.ca)

### Bureau régional de l'Afrique orientale et australe

C.P. 62084, 00200, Nairobi, Kenya

Eaton Place, 3<sup>e</sup> étage

United Nations Crescent, Gigiri, Nairobi, Kenya

Courriel : [esaro@crdi.ca](mailto:esaro@crdi.ca)

### Bureau régional de l'Afrique centrale et de l'Ouest

B.P. 25121 CP 10700 Dakar Fann

Immeuble 2 K Plaza

Route des Almadies

Dakar, Sénégal

Téléphone : +221-33-820-0966

Courriel : [waro@crdi.ca](mailto:waro@crdi.ca)

### Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Kawar Keystone Building, 5<sup>e</sup> étage

14 Rafiq Al Hariri Avenue,

Amman, Jordanie

Téléphone : 00962 (0) 6 582 8303

Courriel : [mero@crdi.ca](mailto:mero@crdi.ca)

### Bureau régional de l'Asie

5<sup>e</sup> étage, DLF Centre

Parliament Street

New Delhi 110001, Inde

Téléphone : +91 11 2331-9411

Courriel : [aro@crdi.ca](mailto:aro@crdi.ca)